



Information réglementaire supplémentaire

Pour le troisième trimestre clos le 31 juillet 2026

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030

www.td.com/investisseurs

Brooke Hales, PVP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du troisième trimestre de 2026 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2025 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ».

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices *Normes de fonds propres*, *Exigences de levier* et *Capacité totale d'absorption des pertes* (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des modifications aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des modifications de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'applique également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Index			
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier		NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	41-42
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1-3	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	43-44
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	45-49
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	50-51
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	52-53
Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)	7	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	54-55
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	8	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	56-58
Composition de la TLAC (TLAC1)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	59-61
Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	62-63
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	64-65
Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)	12	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	66
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	13	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	67
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)	14	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	67
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon s'approche standard pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)	15-17	Dérivés – Notionnel	68-69
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	18	Dérivés – Exposition au risque de crédit	70
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	19	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)	71
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	19	Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)	71
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	20	États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)	71
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	21	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	72-73
Qualité de crédit des actifs (RC1)	22-23	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	74-75
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	24	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	76-77
Expositions brutes au risque de crédit	25-27	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)	78-79
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	28-29	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	80
Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	30-34	Risque de marché selon l'approche standard (RM1)	81
Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)	35	Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BIS1 qui utilisent l'approche globale (CAE1)	82
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	36-40	Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs (CAE2)	83
		Glossaire – Bâle	84
		Acronymes	85

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, le BSIF a publié en avril 2017 la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018, et par la suite en janvier 2022 la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au titre du troisième pilier* entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Voici un index des exigences les plus récentes mises à jour et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du troisième trimestre de 2026. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2025.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2026	IFS T3 2026	IRS T3 2026	Rapport annuel 2025
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				17, 78, 85-104, 115, 133
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle			13	
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle			7	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			8	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			20	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			21	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			21	
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	s. o. ¹				
Composition des fonds propres et TLAC ²	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ³	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			9	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			10	
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			11	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				98-102, 105-108
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			22-23	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2026	IFS T3 2026	IRS T3 2026	Rapport annuel 2025
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle	77			109, 173, 181-182, 205
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			25-27	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		28-30, 32-34		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	77			173, 205
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				109
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			24	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				108
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			28-29	
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			30-35	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				98-102, 106-110, 120-121
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			36-53	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			18	
	RC9 – NI – Contrôle <i>ex post</i> de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
	RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.			
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				108-109, 126
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			54-55	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			56-58	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			59-65	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			66	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			67	

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2026	IFS T3 2026	IRS T3 2026	Rapport annuel 2025
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			67	
Risque lié au rajustement de la valeur du crédit	RVCA – Informations qualitatives générales requises sur le RVC	Annuelle				108-109
	RVC1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.			
	RVC2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVCB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres RVC (AS-RVC)	Annuelle				108-109
	RVC3 – Approche standard pour le RVC (AS-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVC4 – États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC	Trimestrielle			71	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				82-83, 110, 177, 207-209
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			72-73	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			74-75	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			76-77	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			78-79	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM ⁵	Annuelle				
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans la réserve contracyclique	Trimestrielle			12	
Liquidité	LIQA – Gestion du risque de liquidité	Annuelle				122-125
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	46			127
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	47-48			128
Grèvement d'actifs	ENC – Grèvement d'actifs	Trimestrielle				125
Risque de marché	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle				111-115
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle			81	
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant l'AMI	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T3 2026	IFS T3 2026	IRS T3 2026	Rapport annuel 2025
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle			14	
	CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle			15-17	
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle				117-120
	OR1 – Pertes historiques ⁵	Annuelle				
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes ⁵	Annuelle				
	OR3 – Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel ⁵	Annuelle				
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	Annuelle				115-116
Expositions sur crypto-actifs	CAEA – Communication d'informations qualitatives sur les activités liées aux crypto-actifs d'une BISi	Annuelle				
	CAE1 – Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BISi qui utilisent l'approche globale	Trimestrielle			82	
	CAE2 – Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs	Trimestrielle			83	
Rémunération ⁶	Rémunération – Tableau A	Annuelle				
	REMA – Politique de rémunération	Annuelle				
	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2 – Paiements spéciaux	Annuelle				
	REM3 – Rémunération différée	Annuelle				

¹ Sans objet.

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgence-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2025 pour en savoir plus sur les informations à fournir annuelles, à l'exception de l'information se rapportant à l'exigence BSIM1, qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2026.

⁶ L'information liée à la rémunération pour l'exercice 2025 est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2026 disponible à l'adresse <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/td-investor-2026-proxy-fr.pdf>.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)									
À la date du bilan									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport									
Résultats non distribués									
Cumul des autres éléments du résultat global									
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1 ²)									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires									
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Ajustements de valorisation prudentiels									
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)									
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)									
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires									
Réserve de couverture des flux de trésorerie									
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues									
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation									
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur									
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)									
Actions détenues en propre									
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées									
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)									
Montant dépassant le seuil de 15 %									
Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers									
Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires									
Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires									
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli									
Déduction des crypto-actifs									
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 tels que déterminés par le BSIF									
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions									
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital									
Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables									
Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables									
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires									
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1									
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre									
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1									
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)									
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles									
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF									
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions									
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1									
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1									
Fonds propres de catégorie 1									

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres CET1).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers
Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre
Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres CET1 + réserve de conservation des fonds propres +

réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)^{2,3}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres CET1 avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2026 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2025. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 19 juin 2026, la réserve s'établit à 3,0 %.

N° de ligne	2026			2025			Renvois ¹	Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	T4	T3			
44	10 523	\$	10 345	\$	10 642	\$	S	46
45	–		–		–			48
46	1 258		1 158		1 141		T	50
47	11 781		11 503		11 783			51
48	–		(8)		–			52
49	–		–		–			53
50	–		–		–		U	54
50a	(118)		(48)		(30)		V	54a
51	–		–		–		W	55
52	–		–		–			56
53	(118)		(56)		(30)			57
54	11 663		11 447		11 753			58
55	116 982		114 032		115 065			59
56	653 368	\$	641 358	\$	635 191	\$		60
57	14,3	%	14,3	%	14,5	%		61
58	16,1		16,0		16,3			62
59	17,9		17,8		18,1			63
60	8,0		8,0		8,0			64
61	2,5		2,5		2,5			65
62	–		–		–			66
63	1,0		1,0		1,0			67
63a	–		–		–			67a
64	9,6		9,6		9,8			68
65	8,0		8,0		8,0			69
66	9,5		9,5		9,5			70
67	11,5		11,5		11,5			71

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

N° de ligne	2026			2025			Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	T4	T3		
68	3 059	\$	3 335	\$	2 730	\$	72
69	2 713		2 862		2 785		73
70	70		69		71		74
71	3 252		3 145		2 980		75
72	6		6		7		76
73	6		6		7		77
74	1 252		1 151		1 134		78
75	1 252		1 151		1 134		79
76	16,2	%	18,3	%	18,1	%	
77	16,2		18,3		18,1		
78	17,4		19,6		19,4		
79	39,1		39,2		39,3		
80	39,1		39,2		39,3		
81	39,1		39,2		39,3		

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période

Nouvelles émissions de fonds propres

Fonds propres rachetés²

Dividendes bruts (déductions)

Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)

Profit attribuable aux actionnaires de la société mère³

Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)

Variations des autres éléments du résultat global

Écarts de conversion

Placements disponibles à la vente

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Autres

Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)

Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires

Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)

Ajustements de l'évaluation prudentielle

Autres

Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période

Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles

Fonds propres rachetés

Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période

Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles

Fonds propres rachetés

Ajustements relatifs à l'amortissement

Provision collective autorisée

Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2026			2025	
	T3	T2	T1	T4	T3
1	91 660	\$ 92 392	\$ 93 579	\$ 93 120	\$ 93 048
2	52	42	108	34	62
3	(2 398)	(2 605)	(2 446)	(2 079)	(1 561)
4	(1 934)	(1 988)	(1 912)	(1 970)	(1 886)
5	—	—	—	—	—
6	4 615	4 251	4 043	3 280	3 336
7	6	(31)	39	22	129
8	1 776	(87)	(1 812)	677	184
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	(19)	(175)	252	335	337
11	21	(4)	(9)	2	—
12	(728)	(177)	470	(315)	(205)
13	(81)	(36)	46	211	(86)
14	(15)	(5)	(10)	(5)	4
15	231	83	44	267	(242)
16	93 186	91 660	92 392	93 579	93 120
17	10 925	10 920	10 923	10 086	10 411
18	1 250	—	—	1 037	—
19	—	—	—	(200)	(350)
20	(42)	5	(3)	—	25
21	12 133	10 925	10 920	10 923	10 086
22	105 319	102 585	103 312	104 502	103 206
23	11 447	11 753	12 364	12 239	12 067
24	180	997	—	237	27
25	—	(1 250)	(91)	—	—
26	—	—	—	—	—
27	100	17	(520)	(84)	192
28	(64)	(70)	—	(28)	(47)
29	11 663	11 447	11 753	12 364	12 239
30	116 982	\$ 114 032	\$ 115 065	\$ 116 866	\$ 115 445

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net
Dérivés
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli
Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres CET1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2
Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions
Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances
Valeurs mobilières prises en pension
Prêts
Provision pour pertes sur prêts
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires
Autres
Participation dans Schwab
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires
Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
Goodwill
Autres immobilisations incorporelles
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)
Actifs d'impôt différé
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴
Participations significatives dans des institutions financières
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
Prestations des régimes de retraite à prestations définies
Autres actifs
TOTAL DE L'ACTIF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES
Dépôts détenus à des fins de transaction
Dérivés
Passifs de titrisation à la juste valeur
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts
Autres
Passifs d'impôt différé
Goodwill
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur
Autres passifs
Billets et débiteures subordonnés
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement
Amortissement des débiteures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires
Billets subordonnés non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
Passif
Actions ordinaires
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement
Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
Actions autodétenues – ordinaires
Actions autodétenues – privilégiées
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)
Surplus d'apport
Surplus d'apport – actions ordinaires
Surplus d'apport – actions privilégiées
Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat global
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

¹ D'après le bilan à la page 17 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et Cowen Insurance. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 11,9 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 3,3 milliards de dollars, desquels 700 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1. Le renvoi (R) se rapporte à la page Situation des fonds propres – Bâle III (page 1).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

N° de ligne	2026				Renvois ³
	T3				
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
1	6 812	\$	\$	6 779	\$
2	103 820			103 808	
3	218 133			218 133	
4	9 534			8 494	
5	80 055			80 053	
6	7 071			2 343	
7	135 092			130 654	
8			33		M
9			-		L1
10			-		Q
11			-		U
12			118		V
13			2 941		
14	236 855			236 855	
15	231 368			231 368	
16	999 544			999 544	
17	(8 508)			(8 508)	
18			(1 258)		T
19			-		I
20			(7 250)		
21	92 085			90 420	
22			-		L2
23			-		
24			18 981		E1
25			3 771		F1
26			70		
27			273		G
28			3 252		
29			2 440		
30			(117)		
31			-		
32			120		
33			1 060		K1
34			60 570		
35	2 111 861		2 099 943		
36	43 486			43 486	
37	75 308			75 308	
38	26 491			26 491	
39	213 022			213 022	
40	1 260 724			1 260 724	
41	355 292			343 374	
42			234		E2
43			14		F2
44			293		K2
45			(123)		
46			(118)		
47			152		J
48			342 922		
49	10 523			10 523	
50			10 523		S
51					
52					
53	1 984 846			1 972 928	
54	24 149			24 149	A1
55	12 875			12 875	
56			12 875		N
57					
58	(19)			(19)	A2
59	(46)			(46)	
60			(46)		O
61	403			403	
62			399		B
63			4		P
64	78 882			78 882	C
65	10 771			10 771	D
66			(2 913)		H
67			13 684		
68	2 111 861	\$	2 099 943		\$

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier
Ajustements pour instruments financiers dérivés
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)
Autres ajustements
Exposition du ratio de levier

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable
Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits
Total des expositions sur dérivés

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT
Exposition sur opérations à titre de mandataire
Total des expositions sur cessions temporaires de titres

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit
Postes hors bilan

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »

Ratio de levier

N° de ligne	2026			2025			Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	T4	T3		
1	2 111 861	\$ 2 085 106	\$ 2 099 306	\$ 2 094 559	\$ 2 035 162	\$	1
2	(9 325)	(8 990)	(8 575)	(7 741)	(7 429)		2
3	(3 088)	(3 969)	(3 969)	(3 969)	(2 842)		3
4	–	–	–	–	–		4
5	(8 001)	(3 902)	(4 631)	(2 572)	2 076		5
6	(22 400)	(22 558)	(22 350)	(25 938)	(27 429)		6
7	288 538	272 287	271 794	269 883	267 037		7
8	(40 747)	(42 345)	(40 398)	(41 575)	(34 546)		8
9	2 316 838	\$ 2 275 629	\$ 2 291 177	\$ 2 282 647	\$ 2 232 029	\$	9
10	1 768 848	\$ 1 756 451	\$ 1 762 256	\$ 1 734 401	\$ 1 708 130	\$	1
11	–	–	–	–	–		2
12	(12 194)	(11 630)	(13 654)	(9 997)	(13 839)		3
13	(21 568)	(21 597)	(22 179)	(23 179)	(22 019)		4
14	1 735 086	1 723 224	1 726 423	1 701 225	1 672 272		5
15	29 849	28 829	33 648	32 791	32 402		6
16	48 751	48 509	51 443	49 681	51 556		7
17	–	–	–	–	–		8
18	15 168	15 313	9 284	9 421	8 753		9
19	(9 522)	(10 094)	(1 990)	(1 493)	(843)		10
20	84 246	82 557	92 385	90 400	91 868		11
21	231 368	220 120	228 935	254 473	229 294		12
22	(28 703)	(28 350)	(35 000)	(39 532)	(34 005)		13
23	6 303	5 791	6 640	6 198	5 563		14
24	–	–	–	–	–		15
25	208 968	197 561	200 575	221 139	200 852		16
26	897 257	865 947	858 108	858 736	848 756		17
27	(608 719)	(593 660)	(586 314)	(588 853)	(581 719)		18
28	288 538	272 287	271 794	269 883	267 037		19
29	105 319	102 585	103 312	104 502	103 206		20
30	2 316 838	\$ 2 275 629	\$ 2 291 177	\$ 2 282 647	\$ 2 232 029	\$	21
31	4,5	% 4,5	% 4,5	% 4,6	% 4,6	%	22

Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Fonds propres disponibles (montants)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

Actifs pondérés en fonction des risques (montants)

Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)

Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR

Ratio de fonds propres CET1

Ratio de fonds propres CET1 (avant plancher)

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Ratio de fonds propres de catégorie 1 (avant plancher)

Ratio du total des fonds propres

Ratio du total des fonds propres (avant plancher)

Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR

Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)

Exigence relative à la réserve contracyclique

Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BISI

Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1

Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque

Ratio de levier de Bâle III

Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III

Ratio de levier de Bâle III

N° de ligne	2026			2025	
	T3	T2	T1	T4	T3
1	93 186 \$	91 660 \$	92 392 \$	93 579 \$	93 120 \$
2	105 319	102 585	103 312	104 502	103 206
3	116 982	114 032	115 065	116 866	115 445
4	653 368	641 358	635 191	636 424	627 248
4a	653 368	641 358	635 191	636 424	627 248
5	14,3 %	14,3 %	14,5 %	14,7 %	14,8 %
5a	14,3	14,3	14,5	14,7	14,8
6	16,1	16,0	16,3	16,4	16,5
6a	16,1	16,0	16,3	16,4	16,5
7	17,9	17,8	18,1	18,4	18,4
7a	17,9	17,8	18,1	18,4	18,4
8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
9	–	–	–	–	–
10	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
11	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
12	9,6	9,6	9,8	10,2	10,2
13	2 316 838 \$	2 275 629 \$	2 291 177 \$	2 282 647 \$	2 232 029 \$
14	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2026			2025	
	T3	T2	T1	T4	T3
1	203 173 \$	199 446 \$	197 665 \$	202 192 \$	193 669 \$
2	653 368	641 358	635 191	636 424	627 248
3	31,1 %	31,1 %	31,1 %	31,8 %	30,9 %
4	2 316 838 \$	2 275 629 \$	2 291 177 \$	2 282 647 \$	2 232 029 \$
5	8,8 %	8,8 %	8,6 %	8,9 %	8,7 %
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	
Autres ajustements	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	
Autres ajustements	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	
Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	
Engagements admissibles ex ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements	
TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE) ¹	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	
Autres ajustements de TLAC	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC	
Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	
Ratios TLAC et réserves de fonds propres	
Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	
Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	
Dont la réserve de conservation des fonds propres	
Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque	
Dont la réserve applicable aux BISI/BISM	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

N° de ligne	2026			2025		
	T3	T2	T1	T4	T3	
1	93 186	\$	91 660	\$	92 392	\$
2	12 133		10 925		10 920	
3	–		–		–	
4	–		–		–	
5	12 133		10 925		10 920	
6	11 663		11 447		11 753	
7	–		–		–	
8	–		–		–	
9	–		–		–	
10	11 663		11 447		11 753	
11	116 982		114 032		115 065	
12	s. o.		s. o.		s. o.	
13	86 519		85 969		83 024	
14	s. o.		s. o.		s. o.	
15	–		–		–	
16	s. o.		s. o.		s. o.	
17	86 519		85 969		83 024	
18	203 501		200 001		198 089	
19	s. o.		s. o.		s. o.	
20	(328)		(555)		(424)	
21	–		–		–	
22	203 173		199 446		197 665	
23	653 368		641 358		635 191	
24	2 316 838		2 275 629		2 291 177	
25	31,1	%	31,1	%	31,1	%
26	8,8		8,8		8,6	
27	9,6		9,6		9,8	
28	3,5	%	3,5	%	3,5	%
29	2,5		2,5		2,5	
30	–		–		–	
31	1,0		1,0		1,0	

Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3						2026 T2						Modèle du BSIF		
			Rang de créancier						Rang de créancier								
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5			
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)					
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme			
Description du rang du créancier (texte libre)																	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		1	5 960	–	–	27 121	–	33 081	12 064	–	–	26 283	–	38 347	2		
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)		3	5 960	–	–	27 121	–	33 081	12 064	–	–	26 283	–	38 347	4		
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC		4	5 960	–	–	27 121	–	33 081	12 064	–	–	26 283	–	38 347	5		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans		6	–	–	–	27 121	–	27 121	–	–	–	26 283	–	26 283	7		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9		
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels		9	5 960	–	–	–	–	5 960	12 064	–	–	–	–	12 064	10		
															11		
			2026 T1						2025 T4						Modèle du BSIF		
			Rang de créancier						Rang de créancier								
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5			
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)					
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme			
Description du rang du créancier (texte libre)																	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		10	12 909	–	–	26 301	–	39 210	17 284	–	–	27 120	–	44 404	1		
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)		12	12 909	–	–	26 301	–	39 210	17 284	–	–	27 120	–	44 404	3		
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC		13	12 909	–	–	26 301	–	39 210	17 284	–	–	27 120	–	44 404	4		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans		14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans		15	–	–	–	26 301	–	26 301	–	–	–	27 120	–	27 120	6		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8		
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels		18	12 909	–	–	–	–	12 909	17 284	–	–	–	–	17 284	9		
															10		
			2025 T3												Modèle du BSIF		
			Rang de créancier														
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5									
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)											
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ²	Autres passifs ³	Somme									
Description du rang du créancier (texte libre)																	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit		19	23 582	–	–	26 791	–	50 373							1		
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus		20	–	–	–	–	–	–							2		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)		21	23 582	–	–	26 791	–	50 373							3		
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC		22	23 582	–	–	26 791	–	50 373							4		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans		23	–	–	–	–	–	–							5		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans		24	–	–	–	26 791	–	26 791							6		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans		25	–	–	–	–	–	–							7		
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels		26	–	–	–	–	–	–							8		
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels		27	23 582	–	–	–	–	23 582							9		

¹ La TLAC 2 est une exigence de communication financière des BISM afin de fournir le classement de la structure des passifs de toutes nos filiales importantes dans les territoires étrangers. TD Group US Holding LLC est la seule filiale importante pour laquelle la présentation de la TLAC 2 est requise à l'heure actuelle.

² Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

³ Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T3						2026 T2						
Rang de créancier						Rang de créancier						
1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	24 149	12 875	10 546	107 931	–	155 501	24 309	11 625	10 416	108 103	–	154 453
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	27	46	9	21 505	–	21 587	61	14	52	22 569	–	22 696
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	24 122	12 829	10 537	86 426	–	133 914	24 248	11 611	10 364	85 534	–	131 757
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	24 122	12 829	10 537	86 426	–	133 914	24 248	11 611	10 364	85 534	–	131 757
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	25 456	–	25 456	–	–	–	23 438	–	23 438
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	33 563	–	33 563	–	–	–	32 692	–	32 692
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	10 507	27 377	–	37 884	–	–	9 335	29 404	–	38 739
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	30	30	–	60	–	–	1 029	–	–	1 029
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	24 122	12 829	–	–	–	36 951	24 248	11 611	–	–	–	35 859

2026 T1						2025 T4						
Rang de créancier						Rang de créancier						
1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	24 551	11 625	10 685	102 744	–	149 605	24 727	11 625	10 801	104 335	–	151 488
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	29	11	44	20 471	–	20 555	9	4	86	19 391	–	19 490
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	24 522	11 614	10 641	82 273	–	129 050	24 718	11 621	10 715	84 944	–	131 998
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	24 522	11 614	10 641	82 273	–	129 050	24 718	11 621	10 715	84 944	–	131 998
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	23 873	–	23 873	–	–	–	25 486	–	25 486
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	31 669	–	31 669	–	–	–	33 913	–	33 913
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	10 613	26 711	–	37 324	–	–	9 477	24 521	–	33 998
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	28	20	–	48	–	–	1 238	1 024	–	2 262
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	24 522	11 614	–	–	–	36 136	24 718	11 621	–	–	–	36 339

2025 T3						
Rang de créancier						
1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)						
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	24 971	10 788	10 608	100 263	–	146 630
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	216	2	84	22 132	–	22 434
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	24 755	10 786	10 524	78 131	–	124 196
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	24 755	10 786	10 524	78 131	–	124 196
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	20 942	–	20 942
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	37 586	–	37 586
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	9 310	18 580	–	27 890
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	1 214	1 023	–	2 237
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	24 755	10 786	–	–	–	35 541

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

Par pays

Australie	1	1,00 %	77 \$			1,00 %	78 \$		
Belgique	2	1,25	14			1,00	14		
Danemark	3	2,50	–			2,50	46		
France	4	1,00	165			1,00	170		
Allemagne	5	0,75	1 211			0,75	1 239		
Hong Kong	6	0,50	1			0,50	9		
Luxembourg	7	0,50	258			0,50	262		
Pays-Bas	8	2,00	196			2,00	263		
Norvège	9	2,50	8			2,50	4		
Afrique du Sud	10	1,00	–			1,00	–		
Espagne	11	0,50	83			0,50	82		
Suède	12	2,00	101			2,00	53		
Royaume-Uni	13	2,00	1 586			2,00	1 629		
Somme des lignes 1 à 13	14		3 700 \$				3 849 \$		
Total ¹	15		417 868 \$	0,01 %	6 \$		413 000 \$	0,01 %	7 \$

Par pays

Australie	16	1,00 %	80 \$			1,00 %	79 \$		
Belgique	17	1,00	25			1,00	6		
Danemark	18	2,50	14			2,50	13		
France	19	1,00	165			1,00	48		
Allemagne	20	0,75	1 286			0,75	1 519		
Hong Kong	21	0,50	29			0,50	14		
Luxembourg	22	0,50	52			0,50	38		
Pays-Bas	23	2,00	120			2,00	115		
Norvège	24	2,50	4			2,50	4		
Afrique du Sud	25	1,00	10						
Espagne	26	0,50	86			0,50	57		
Suède	27	2,00	65						
Royaume-Uni	28	2,00	1 783			2,00	1 864		
Somme des lignes 16 à 28	29		3 719 \$				3 757 \$		
Total ¹	30		404 996 \$	0,01 %	7 \$		407 247 \$	0,01 %	7 \$

Par pays

Australie	31	1,00 %	66 \$		
Belgique	32	1,00	7		
Danemark	33	2,50	12		
France	34	1,00	74		
Allemagne	35	0,75	1 446		
Hong Kong	36	0,50	17		
Luxembourg	37	0,50	31		
Pays-Bas	38	2,00	113		
Norvège	39	2,50	5		
Espagne	40	0,50	–		
Royaume-Uni	41	2,00	1 900		
Somme des lignes 31 à 41	42		3 671 \$		
Total ¹	43		397 807 \$	0,01 %	7 \$

¹ Total des actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions au risque de crédit du secteur privé à travers tous les territoires de compétence auxquels la Banque est exposée, y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contracyclique ou dont le taux est fixé à zéro.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques								Exigences de fonds propres minimums ¹								Modèle du BSIF				
			2026				2025				2026				2025								
			T3	T2	T1		T4	T3		T3	T2	T1		T4	T3								
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)		1	431 273	\$	425 707	\$	421 346	\$	427 809	\$	419 809	\$	34 502	\$	34 057	\$	33 708	\$	34 225	\$	33 585	\$	1
Dont l'approche standard (AS) ²		2	36 713		36 050		37 581		38 802		38 114		2 937		2 884		3 007		3 104		3 049		2
Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)		3	80 301		77 449		76 717		85 400		86 314		6 424		6 196		6 137		6 832		6 905		3
Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle		4	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		4
Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)		5	314 259		312 208		307 048		303 607		295 381		25 141		24 977		24 564		24 289		23 631		5
Risque de crédit de contrepartie		6	16 294		15 653		15 791		16 115		15 540		1 303		1 252		1 263		1 289		1 243		6
Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)		7	9 786		9 931		10 731		10 570		10 712		783		794		858		846		857		7
Dont la méthode des modèles internes (MMI)		8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		8
Dont les autres RCC ³		9	6 508		5 722		5 060		5 545		4 828		520		458		405		443		386		9
Rajustement de la valeur du crédit (RVC)		10	5 261		5 397		5 687		5 194		5 546		421		432		455		416		444		10
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence		11	3 973		3 874		3 816		3 597		3 385		318		310		305		288		271		11
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat		12	721		696		661		661		626		58		56		53		53		50		12
Risque de règlement		13	11		14		48		43		8		1		1		4		3		1		13
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire		14	21 326		19 828		18 975		18 049		16 936		1 706		1 586		1 518		1 444		1 355		14
Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)		15	3 791		4 086		4 068		3 396		2 626		303		327		325		272		210		15
Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)		16	17 088		15 590		14 740		14 482		14 138		1 367		1 247		1 180		1 158		1 131		16
Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)		17	447		152		167		171		172		36		12		13		14		14		17
Risque de marché		18	24 272		22 586		23 949		20 403		21 603		1 942		1 807		1 916		1 632		1 728		18
Dont l'approche standard (AS)		19	24 272		22 586		23 949		20 403		21 603		1 942		1 807		1 916		1 632		1 728		19
Dont les approches des modèles internes (AMI)		20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		20
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire		21	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		21
Risque opérationnel		22	134 693		131 938		129 857		129 602		127 514		10 775		10 555		10 388		10 368		10 201		22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)		23	15 544		15 665		15 061		14 951		16 281		1 243		1 253		1 205		1 196		1 302		23
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)		24	67,5		67,5		67,5		67,5		67,5		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		24
Ajustement au moyen du plancher		25	–		–		–		–		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		25
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 22, 23 et 25)		26	653 368	\$	641 358	\$	635 191	\$	636 424	\$	627 248	\$	52 269	\$	51 309	\$	50 815	\$	50 914	\$	50 180	\$	27

¹ L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.
² Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.
³ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) et des transactions assimilables aux pensions.

Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)

(en millions de dollars)		N° de ligne	2026				2026			
À la date du bilan			T3				T2			
			APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	1		394 560 \$	36 713 \$	431 273 \$	685 206 \$	389 657 \$	36 050 \$	425 707 \$	660 373 \$
Risque de crédit de contrepartie	2		15 041	1 253	16 294	71 168	14 482	1 171	15 653	63 870
Rajustement de la valeur du crédit	3			5 261	5 261	5 261		5 397	5 397	5 397
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	4		10 308	11 018	21 326	32 060	9 943	9 885	19 828	33 535
Risque de marché	5		–	24 272	24 272	24 272	–	22 586	22 586	22 586
Risque opérationnel	6			134 693	134 693	134 693		131 938	131 938	131 938
APR résiduels ³	7			20 249	20 249	20 249		20 249	20 249	20 249
Total	8		419 909 \$	233 459 \$	653 368 \$	972 909 \$	414 082 \$	227 276 \$	641 358 \$	937 948 \$
			2026				2025			
			T1				T4			
			APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	9		383 765 \$	37 581 \$	421 346 \$	655 024 \$	389 007 \$	38 802 \$	427 809 \$	649 476 \$
Risque de crédit de contrepartie	10		14 359	1 432	15 791	59 944	14 073	2 042	16 115	59 476
Rajustement de la valeur du crédit	11			5 687	5 687	5 687		5 194	5 194	5 194
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	12		9 549	9 426	18 975	32 034	8 739	9 310	18 049	26 725
Risque de marché	13		–	23 949	23 949	23 949	–	20 403	20 403	20 403
Risque opérationnel	14			129 857	129 857	129 857		129 602	129 602	129 602
APR résiduels ³	15			19 586	19 586	19 586		19 252	19 252	19 252
Total	16		407 673 \$	227 518 \$	635 191 \$	926 081 \$	411 819 \$	224 605 \$	636 424 \$	910 128 \$
			2025							
			T3							
			APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²				
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	17		381 695 \$	38 114 \$	419 809 \$	637 556 \$				
Risque de crédit de contrepartie	18		14 058	1 482	15 540	59 167				
Rajustement de la valeur du crédit	19			5 546	5 546	5 546				
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	20		7 989	8 947	16 936	27 069				
Risque de marché	21		–	21 603	21 603	21 603				
Risque opérationnel	22			127 514	127 514	127 514				
APR résiduels ³	23			20 300	20 300	20 300				
Total	24		403 742 \$	223 506 \$	627 248 \$	898 755 \$				

¹ Représente les actifs pondérés en fonction des risques pour la période comme présentés dans le tableau AP1.

² Représente les actifs pondérés en fonction des risques qui constituent le fondement du plancher réglementaire.

³ Les APR résiduels se composent des placements en actions dans des fonds du risque de règlement et des montants inférieurs aux seuils de déduction.

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3			
			APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains		1	12 826 \$	16 \$	12 842 \$	18 645 \$
Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS ¹		1a	11 430	–	11 430	18 080
Banques et autres institutions financières		2	5 565	167	5 732	11 218
Obligations sécurisées		3	618	–	618	757
Actions		4	–	8 630	8 630	8 630
Créances achetées		5	–	–	–	–
Entreprises		6	202 714	866	203 580	339 786
Dont celles soumises à l'approche F-NI		6a	74 018		74 018	163 418
Dont celles soumises à l'approche A-NI		6b	128 696		128 696	175 502
Clientèle de détail		7	169 413	4 454	173 867	276 224
Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail		7a	48 676	244	48 920	43 825
Dont les autres expositions sur la clientèle de détail		7b	55 861	2 433	58 294	83 474
Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail		7c	64 876	1 777	66 653	148 925
Financement spécialisé		8	3 424	–	3 424	7 366
Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité		8a	2 832	–	2 832	7 017
Autres		9	–	22 580	22 580	22 580
Total		10	394 560 \$	36 713 \$	431 273 \$	685 206 \$
			2026 T2			
			APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains		11	12 215 \$	15 \$	12 230 \$	17 935 \$
Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS ¹		11a	10 735	–	10 735	17 097
Banques et autres institutions financières		12	5 215	160	5 375	10 349
Obligations sécurisées		13	576	–	576	756
Actions		14	–	8 173	8 173	8 173
Créances achetées		15	–	–	–	–
Entreprises		16	199 095	897	199 992	326 427
Dont celles soumises à l'approche F-NI		16a	71 596		71 596	167 899
Dont celles soumises à l'approche A-NI		16b	127 499		127 499	157 631
Clientèle de détail		17	168 674	4 403	173 077	266 042
Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail		17a	47 909	240	48 149	42 398
Dont les autres expositions sur la clientèle de détail		17b	54 817	2 346	57 163	80 441
Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail		17c	65 948	1 817	67 765	143 203
Financement spécialisé		18	3 882	–	3 882	8 289
Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité		18a	3 078	–	3 078	7 663
Autres		19	–	22 402	22 402	22 402
Total		20	389 657 \$	36 050 \$	425 707 \$	660 373 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

		2026			
		T1			
		APR pour les approches modélisées que les BIS ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	12 133 \$	15 \$	12 148 \$	17 754 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	10 611	–	10 611	16 878
Banques et autres institutions financières	2	5 553	581	6 134	11 409
Obligations sécurisées	3	741	–	741	647
Actions	4	–	7 991	7 991	7 991
Créances achetées	5	–	–	–	–
Entreprises	6	198 319	913	199 232	319 460
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	70 356		70 356	151 392
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	127 963		127 963	167 155
Clientèle de détail	7	163 034	4 330	167 364	264 827
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	47 107	249	47 356	42 879
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	53 955	2 407	56 362	79 730
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	61 972	1 674	63 646	142 218
Financement spécialisé	8	3 985	–	3 985	9 185
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	3 140	–	3 140	8 597
Autres	9	–	23 751	23 751	23 751
Total	10	383 765 \$	37 581 \$	421 346 \$	655 024 \$

		2025			
		T4			
		APR pour les approches modélisées que les BIS ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	14 449 \$	16 \$	14 465 \$	17 758 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	12 726	–	12 726	16 859
Banques et autres institutions financières	12	5 527	708	6 235	11 419
Obligations sécurisées	13	867	–	867	669
Actions	14	–	7 705	7 705	7 705
Créances achetées	15	–	–	–	–
Entreprises	16	206 236	901	207 137	313 494
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	78 934		78 934	158 129
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	127 302		127 302	154 464
Clientèle de détail	17	157 838	5 105	162 943	264 941
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	43 654	263	43 917	43 563
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	55 303	2 415	57 718	80 433
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	58 881	2 427	61 308	140 945
Financement spécialisé	18	4 090	–	4 090	9 123
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 732	–	2 732	8 039
Autres	19	–	24 367	24 367	24 367
Total	20	389 007 \$	38 802 \$	427 809 \$	649 476 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025			
		T3			
		APR pour les approches modélisées que les BSI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	14 592 \$	16 \$	14 608 \$	17 742 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	12 872	–	12 872	16 882
Banques et autres institutions financières	2	5 311	804	6 115	10 360
Obligations sécurisées	3	888	–	888	677
Actions	4	–	7 424	7 424	7 424
Créances achetées	5	–	–	–	–
Entreprises	6	206 211	790	207 001	308 061
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	80 039		80 039	155 402
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	126 172		126 172	151 869
Clientèle de détail	7	150 629	4 853	155 482	259 372
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	40 727	261	40 988	43 903
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	53 303	2 303	55 606	78 048
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	56 599	2 289	58 888	137 421
Financement spécialisé	8	4 064	–	4 064	9 693
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 687	–	2 687	8 636
Autres	9	–	24 227	24 227	24 227
Total	10	381 695 \$	38 114 \$	419 809 \$	637 556 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2026 T3				2026 T2			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	465 784	\$	389 657	\$	21 050	\$	14 482	\$
Montant des actifs ⁴	2	8 313		7 172		437		606	
Qualité des actifs ⁵	3	(3 044)		(2 799)		(244)		(244)	
Mise à jour des modèles ⁶	4	(4 315)		(4 315)		(89)		(89)	
Méthode et politique ⁷	5	(1 416)		(1 766)		–		–	
Acquisitions et cessions ⁸	6	–		–		–		–	
Variations des taux de change ⁹	7	7 979		6 611		401		286	
Autres ¹⁰	8	(453)		–		–		–	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	472 848	\$	394 560	\$	21 555	\$	15 041	\$
		2026 T1				2025 T4			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	465 110	\$	389 007	\$	21 309	\$	14 073	\$
Montant des actifs ⁴	11	2 620		1 492		807		805	
Qualité des actifs ⁵	12	881		1 025		(213)		(213)	
Mise à jour des modèles ⁶	13	(1 719)		(1 719)		(89)		(89)	
Méthode et politique ⁷	14	406		406		–		–	
Acquisitions et cessions ⁸	15	–		–		–		–	
Variations des taux de change ⁹	16	(7 713)		(6 446)		(336)		(217)	
Autres ¹⁰	17	322		–		–		–	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	459 907	\$	383 765	\$	21 478	\$	14 359	\$
		2025 T3							
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	19	454 475	\$	380 130	\$	19 958	\$	12 286	\$
Montant des actifs ⁴	20	1 453		670		1 192		1 849	
Qualité des actifs ⁵	21	(524)		624		(116)		(116)	
Mise à jour des modèles ⁶	22	(712)		(712)		–		–	
Méthode et politique ⁷	23	–		–		–		–	
Acquisitions et cessions ⁸	24	–		–		–		–	
Variations des taux de change ⁹	25	1 178		983		52		39	
Autres ¹⁰	26	1 175		–		–		–	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	27	457 045	\$	381 695	\$	21 086	\$	14 058	\$

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Réflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le troisième trimestre de 2026, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie ont augmenté dans différents portefeuilles des secteurs Services bancaires de gros, Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires aux États-Unis.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, et la diminution des actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie pour le troisième trimestre de 2026 concerne principalement le secteur Services bancaires aux États-Unis.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles, y compris des changements par suite du recalibrage/remaniement de modèles, et la diminution pour le troisième trimestre de 2026 est principalement attribuable aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements, et la diminution des actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie pour le troisième trimestre de 2026 concerne le secteur Services bancaires de gros.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains surtout dans les secteurs Services bancaires aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Variation dans les niveaux de risque¹

Mises à jour des modèles²

Méthode et politique³

Acquisitions et cessions⁴

Variations des taux de change et autres⁵

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2026			2025		
	T3	T2	T1	T4	T3	
1	22 586 \$	23 949 \$	20 403 \$	21 603 \$	24 623 \$	
2	1 686	(1 363)	3 546	(1 200)	(3 020)	
3	–	–	–	–	–	
4	–	–	–	–	–	
5	–	–	–	–	–	
6	–	–	–	–	–	
7	24 272 \$	22 586 \$	23 949 \$	20 403 \$	21 603 \$	

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés

en fonction des risques par facteur clé

Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période

Croissance des activités¹

Méthode et politique²

Acquisitions et cessions³

Variation dans les niveaux de risque⁴

Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période

N° de ligne	2026			2025		
	T3	T2	T1	T4	T3	
1	131 938 \$	129 857 \$	129 602 \$	127 514 \$	125 580 \$	
2	2 685	2 756	426	2 912	2 925	
3	–	–	–	–	–	
4	–	–	–	–	–	
5	70	(675)	(171)	(824)	(991)	
6	134 693 \$	131 938 \$	129 857 \$	129 602 \$	127 514 \$	

¹ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité (IA) moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

³ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁴ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les variations des pertes opérationnelles moyennes sur dix ans (présentées avec un décalage d'un mois) par rapport à l'IA.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2026									
		T3									
		Valeurs comptables des éléments ¹									
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres			
Actif											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	6 812	\$ 6 779	\$ 6 779	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	103 820	103 808	101 027	-	-	2 781	-	-	-	-
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	218 133	218 133	5 958	-	-	212 175	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	9 534	8 494	1 083	-	7 411	-	-	-	-	-
Dérivés	5	80 055	80 053	-	80 053	-	70 825	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	7 071	2 343	2 343	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	135 092	130 654	113 037	-	17 616	-	1	-	-	-
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	236 855	236 855	189 600	-	47 255	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières prises en pension	9	231 368	231 368	-	231 368	-	146 167	-	-	-	-
Prêts hypothécaires résidentiels	10	292 598	292 598	292 598	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	291 421	291 421	291 421	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	12	42 104	42 104	34 331	-	5 282	-	2 491	-	-	-
Entreprises et gouvernements	13	373 421	373 421	371 955	-	15 406	-	(13 940)	-	-	-
Provision pour pertes sur créances	14	(8 508)	(8 508)	-	-	-	-	(8 508)	-	-	-
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Goodwill	16	18 981	18 981	-	-	-	-	18 981	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	17	3 841	3 841	-	-	-	-	3 841	-	-	-
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	18	10 207	10 078	10 078	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	19	5 967	5 848	2 484	-	-	-	3 364	-	-	-
Montants à recevoir des courtiers et des clients	20	25 034	25 034	3 258	-	-	-	21 776	-	-	-
Autres actifs	21	28 055	26 638	12 797	12 121	-	-	1 720	-	-	-
Total de l'actif	22	2 111 861	\$ 2 099 943	\$ 1 438 749	\$ 323 542	\$ 92 970	\$ 431 948	\$ 29 726	\$ -	\$ -	\$ -
Passif											
Dépôts détenus à des fins de transaction	23	43 486	\$ 43 486	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 32 701	\$ 10 785	\$ -	\$ -	\$ -
Dérivés	24	75 308	75 308	-	75 308	-	70 491	-	-	-	-
Passifs de titrisation à la juste valeur	25	26 491	26 491	-	-	-	26 491	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	26	213 022	213 022	-	-	-	8	213 014	-	-	-
Dépôts	27	1 260 724	1 260 724	-	-	-	-	1 260 724	-	-	-
Acceptations	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	29	41 924	41 924	-	-	-	38 356	3 568	-	-	-
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	30	228 932	228 932	-	228 932	-	183 821	-	-	-	-
Passifs de titrisation au coût amorti	31	16 990	16 990	-	-	-	-	16 990	-	-	-
Montants à payer aux courtiers et aux clients	32	26 495	26 495	-	-	-	-	26 495	-	-	-
Passifs liés aux assurances	33	7 471	15	-	-	-	-	15	-	-	-
Autres passifs	34	33 480	29 018	-	-	-	-	29 018	-	-	-
Billets et débiteures subordonnés	35	10 523	10 523	-	-	-	-	10 523	-	-	-
Total du passif	36	1 984 846	\$ 1 972 928	\$ -	\$ 304 240	\$ -	\$ 351 868	\$ 1 571 132	\$ -	\$ -	\$ -

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T3

		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
1	Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2 287 209	\$ 1 438 749	\$ 323 542	\$ 92 970	\$ 431 948	\$
2	Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	656 108	–	304 240	–	351 868	
3	Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1 631 101	1 438 749	19 302	92 970	80 080	
4	Éléments hors bilan	464 685	412 976	–	51 709	–	
	Écarts découlant des règles de compensation différentes,						
5	autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	116 949	–	116 949	–	–	
6	Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	67 997	–	67 997	–	–	
7	Majoration des transactions assimilables aux pensions	457 864	–	457 864	–	–	
8	Valeur réglementaire des expositions	2 738 596	\$ 1 851 725	\$ 662 112	\$ 144 679	\$ 80 080	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2026 T3									
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :									
		Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :		Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³							
Prêts	1	5 143	\$ 971 004	\$ (8 163)	\$ (1)	\$ (6)	\$ (8 156)	\$ 967 984	\$		
Titres de créance	2	–	309 807	(2)	–	–	(2)	309 805			
Expositions hors bilan	3	406	816 064	(1 046)	–	–	(1 046)	815 424			
Total	4	5 549	\$ 2 096 875	\$ (9 211)	\$ (1)	\$ (6)	\$ (9 204)	\$ 2 093 213	\$		
		2026 T2									
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :									
		Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :		Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³							
Prêts	5	5 281	\$ 945 512	\$ (8 056)	\$ (2)	\$ (6)	\$ (8 048)	\$ 942 737	\$		
Titres de créance	6	–	308 082	(2)	–	–	(2)	308 080			
Expositions hors bilan	7	274	779 215	(1 030)	–	–	(1 030)	778 459			
Total	8	5 555	\$ 2 032 809	\$ (9 088)	\$ (2)	\$ (6)	\$ (9 080)	\$ 2 029 276	\$		
		2026 T1									
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :									
		Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :		Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³							
Prêts	9	5 594	\$ 939 737	\$ (8 198)	\$ (2)	\$ (7)	\$ (8 189)	\$ 937 133	\$		
Titres de créance	10	–	306 996	(2)	–	–	(2)	306 994			
Expositions hors bilan	11	399	781 908	(1 030)	–	–	(1 030)	781 277			
Total	12	5 993	\$ 2 028 641	\$ (9 230)	\$ (2)	\$ (7)	\$ (9 221)	\$ 2 025 404	\$		
		2025 T4									
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :									
		Valeur comptable brute des :			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :		Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³							
Prêts	13	5 420	\$ 937 755	\$ (8 424)	\$ (2)	\$ (7)	\$ (8 415)	\$ 934 751	\$		
Titres de créance	14	–	312 241	(2)	–	–	(2)	312 239			
Expositions hors bilan	15	343	778 540	(1 052)	–	–	(1 052)	777 831			
Total	16	5 763	\$ 2 028 536	\$ (9 478)	\$ (2)	\$ (7)	\$ (9 469)	\$ 2 024 821	\$		

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 3 794 millions de dollars (3 962 millions de dollars au 30 avril 2026; 4 256 millions de dollars au 31 janvier 2026; 4 085 millions de dollars au 31 octobre 2025) est classée dans la catégorie d'actifs en défaut et une tranche de 1 349 millions de dollars au 31 juillet 2026 (1 319 millions de dollars au 30 avril 2026; 1 338 millions de dollars au 31 janvier 2026; 1 335 millions de dollars au 31 octobre 2025) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2025 T3									
		Valeur comptable brute des : Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS : Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI : Valeurs nettes									
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴					
Prêts	1	5 334	\$ 921 424	\$ (8 473)	\$ (2)	\$ (7)	\$		\$ (8 464)	\$	918 285
Titres de créance	2	—	316 225	(2)	—	—			(2)		316 223
Expositions hors bilan	3	355	766 101	(1 019)	—	—			(1 019)		765 437
Total	4	5 689	\$ 2 003 750	\$ (9 494)	\$ (2)	\$ (7)	\$	\$	(9 485)	\$	1 999 945

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 4 034 millions de dollars est classée dans la catégorie d'actifs en défaut et une tranche de 1 300 millions de dollars au 31 juillet 2025 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3						2026 T2													
			Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties		Expositions garanties par des sûretés ²		Expositions garanties par des garanties financières		Expositions garanties par des dérivés de crédit ³		Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties		Expositions garanties par des sûretés ²		Expositions garanties par des garanties financières		Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	
Prêts		1	337 646	\$	638 501	\$	563 941	\$	74 558	\$	2	\$	326 789	\$	624 004	\$	549 571	\$	74 428	\$	5	\$
Titres de créance		2	305 774		4 033		2 961		–		1 072		304 358		3 724		2 719		–		1 005	
Total		3	643 420	\$	642 534	\$	566 902	\$	74 558	\$	1 074	\$	631 147	\$	627 728	\$	552 290	\$	74 428	\$	1 010	\$
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	3 107		2 036		1 744		292		–		3 268		2 013		1 716		297		–	
			2026 T1						2025 T4													
			Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties		Expositions garanties par des sûretés ²		Expositions garanties par des garanties financières		Expositions garanties par des dérivés de crédit ³		Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties		Expositions garanties par des sûretés ²		Expositions garanties par des garanties financières		Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	
Prêts		5	322 758	\$	622 573	\$	545 088	\$	77 387	\$	98	\$	328 852	\$	614 323	\$	536 714	\$	77 609	\$	–	\$
Titres de créance		6	306 009		987		–		–		987		311 163		1 078		–		–		1 078	
Total		7	628 767	\$	623 560	\$	545 088	\$	77 387	\$	1 085	\$	640 015	\$	615 401	\$	536 714	\$	77 609	\$	1 078	\$
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	3 638		1 956		1 673		283		–		3 486		1 934		1 660		274		–	
			2025 T3																			
			Expositions non garanties – valeur comptable		Expositions garanties		Expositions garanties par des sûretés ²		Expositions garanties par des garanties financières		Expositions garanties par des dérivés de crédit ³											
Prêts		9	325 643	\$	601 115	\$	523 343	\$	77 772	\$	–	\$										
Titres de créance		10	315 133		1 092		–		–		1 092											
Total		11	640 776	\$	602 207	\$	523 343	\$	77 772	\$	1 092	\$										
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	3 455		1 879		1 613		266		–											

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 31 juillet 2026, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,4 milliard de dollars (une diminution de 0,4 milliard de dollars au 30 avril 2026; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 janvier 2026; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2025; et une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 juillet 2025) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3						2026 T2					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1		483 048	\$ 82 913	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 565 961	\$ 476 833	\$ 85 547	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 562 380
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2		44 650	135 824	–	–	–	180 474	42 475	134 522	–	–	–	176 997
Autres expositions aux produits de détail	3		107 644	10 453	–	–	53	118 150	103 873	9 959	–	–	52	113 884
	4		635 342	229 190	–	–	53	864 585	623 181	230 028	–	–	52	853 261
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises	5		387 810	114 559	318 793	25 223	31 004	877 389	376 172	106 302	303 896	24 492	29 472	840 334
Emprunteurs souverains	6		348 519	16 813	88 838	14 461	13 049	481 680	355 026	15 243	78 308	15 614	11 414	475 605
Banques	7		23 135	4 062	158 976	21 819	2 062	210 054	21 002	3 627	141 261	21 453	2 049	189 392
	8		759 464	135 434	566 607	61 503	46 115	1 569 123	752 200	125 172	523 465	61 559	42 935	1 505 331
Total	9		1 394 806	\$ 364 624	\$ 566 607	\$ 61 503	\$ 46 168	\$ 2 433 708	\$ 1 375 381	\$ 355 200	\$ 523 465	\$ 61 559	\$ 42 987	\$ 2 358 592
Par pays où le risque est assumé														
Canada	10		786 054	\$ 204 896	\$ 135 273	\$ 20 940	\$ 10 588	\$ 1 157 751	777 780	\$ 204 724	\$ 125 549	\$ 19 689	\$ 10 842	\$ 1 138 584
États-Unis	11		550 963	154 342	235 229	19 576	33 585	993 695	541 396	145 724	230 356	20 139	30 224	967 839
Autres pays														
Europe	12		45 433	4 640	145 582	14 732	1 777	212 164	44 192	4 316	123 070	15 516	1 679	188 773
Autres	13		12 356	746	50 523	6 255	218	70 098	12 013	436	44 490	6 215	242	63 396
	14		57 789	5 386	196 105	20 987	1 995	282 262	56 205	4 752	167 560	21 731	1 921	252 169
Total	15		1 394 806	\$ 364 624	\$ 566 607	\$ 61 503	\$ 46 168	\$ 2 433 708	\$ 1 375 381	\$ 355 200	\$ 523 465	\$ 61 559	\$ 42 987	\$ 2 358 592
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an	16		588 394	\$ 263 237	\$ 563 533	\$ 41 868	\$ 21 929	\$ 1 478 961	579 667	\$ 261 709	\$ 522 144	\$ 42 470	\$ 21 048	\$ 1 427 038
De 1 an à 5 ans	17		540 907	99 941	2 493	14 362	24 074	681 777	529 998	92 166	1 228	13 867	21 560	658 819
Plus de 5 ans	18		265 505	1 446	581	5 273	165	272 970	265 716	1 325	93	5 222	379	272 735
Total	19		1 394 806	\$ 364 624	\$ 566 607	\$ 61 503	\$ 46 168	\$ 2 433 708	\$ 1 375 381	\$ 355 200	\$ 523 465	\$ 61 559	\$ 42 987	\$ 2 358 592
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel	20		43 344	\$ 5 664	\$ 3	\$ 62	\$ 2 178	\$ 51 251	42 608	\$ 5 311	\$ 3	\$ 76	\$ 2 248	\$ 50 246
Non résidentiel	21		54 619	7 025	13	357	708	62 722	51 529	6 809	15	420	630	59 403
Total des prêts immobiliers	22		97 963	12 689	16	419	2 886	113 973	94 137	12 120	18	496	2 878	109 649
Agriculture	23		14 047	827	32	57	35	14 998	13 935	720	31	35	32	14 753
Automobile	24		16 681	5 820	2	1 048	405	23 956	16 804	5 529	2	980	579	23 894
Services financiers	25		88 415	20 075	481 175	33 952	4 210	627 827	82 111	19 587	437 692	31 680	4 518	575 588
Alimentation, boissons et tabac	26		8 757	4 729	768	1 210	565	16 029	8 855	4 534	7	1 599	550	15 545
Foresterie	27		1 172	829	3	56	255	2 315	1 264	794	2	48	229	2 337
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28		399 126	11 426	77 873	13 436	7 976	509 837	405 619	10 679	79 326	14 483	7 509	517 616
Services de santé et services sociaux	29		24 224	4 773	87	216	6 648	35 948	23 141	4 401	82	114	6 101	33 839
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30		7 676	2 864	22	33	1 317	11 912	7 543	2 868	18	43	1 290	11 762
Métaux et mines	31		6 144	3 705	151	868	959	11 827	6 070	3 358	161	1 171	990	11 750
Pétrole et gaz	32		3 346	5 163	2 174	1 530	1 922	14 135	4 291	5 048	1 291	2 038	1 966	14 634
Énergie et services publics	33		12 930	17 363	219	2 455	9 030	41 997	13 278	15 896	188	2 430	7 116	38 908
Services professionnels et autres	34		26 083	14 203	970	1 429	2 498	45 183	23 783	13 185	1 612	1 532	2 255	42 367
Commerce de détail	35		11 251	6 832	1 816	300	453	20 652	10 742	4 177	1 763	467	418	17 567
Fabrication – divers et vente de gros	36		15 001	10 418	24	1 436	1 810	28 689	14 886	9 905	94	1 515	1 465	27 865
Télécommunications, câblodistribution et médias	37		8 805	5 387	–	1 024	691	15 907	9 361	5 427	–	1 114	741	16 643
Transports	38		6 668	3 540	1	644	3 341	14 194	6 964	3 023	3	626	3 181	13 797
Autres	39		11 175	4 791	1 274	1 390	1 114	19 744	9 416	3 921	1 175	1 188	1 117	16 817
Total	40		759 464	\$ 135 434	\$ 566 607	\$ 61 503	\$ 46 115	\$ 1 569 123	752 200	\$ 125 172	\$ 523 465	\$ 61 559	\$ 42 935	\$ 1 505 331

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1						2025 T4					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel			476 721	\$ 83 448	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 560 169	475 272	\$ 82 118	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 557 390
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles			42 667	136 191	–	–	–	178 858	43 357	135 484	–	–	–	178 841
Autres expositions aux produits de détail			103 305	9 964	–	–	50	113 319	103 958	9 967	–	–	51	113 976
			622 693	229 603	–	–	50	852 346	622 587	227 569	–	–	51	850 207
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises			368 309	107 986	289 105	25 674	29 472	820 546	309 344	104 790	293 703	25 474	27 664	760 975
Emprunteurs souverains			349 634	14 949	69 084	16 695	10 808	461 170	417 328	15 119	93 443	16 017	11 222	553 129
Banques			27 275	3 406	149 619	25 167	2 082	207 549	23 534	3 433	136 074	22 518	2 176	187 735
			745 218	126 341	507 808	67 536	42 362	1 489 265	750 206	123 342	523 220	64 009	41 062	1 501 839
Total			1 367 911	\$ 355 944	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 412	\$ 2 341 611	1 372 793	\$ 350 911	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 113	\$ 2 352 046
Par pays où le risque est assumé														
Canada			767 015	\$ 203 905	\$ 109 817	\$ 21 260	\$ 10 708	\$ 1 112 705	766 429	\$ 196 805	\$ 120 881	\$ 21 072	\$ 10 429	\$ 1 115 616
États-Unis			544 994	147 571	233 388	21 822	29 677	977 452	549 512	149 695	225 536	18 837	28 752	972 332
Autres pays														
Europe			43 282	4 028	118 566	17 893	1 792	185 561	44 640	4 002	131 430	16 810	1 686	198 568
Autres			12 620	440	46 037	6 561	235	65 893	12 212	409	45 373	7 290	246	65 530
			55 902	4 468	164 603	24 454	2 027	251 454	56 852	4 411	176 803	24 100	1 932	264 098
Total			1 367 911	\$ 355 944	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 412	\$ 2 341 611	1 372 793	\$ 350 911	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 113	\$ 2 352 046
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an			553 284	\$ 261 398	\$ 505 879	\$ 66 937	\$ 20 174	\$ 1 407 672	559 214	\$ 260 376	\$ 521 437	\$ 41 983	\$ 16 840	\$ 1 399 850
De 1 an à 5 ans			548 017	93 276	1 626	338	22 124	665 381	530 142	89 172	1 264	14 974	24 154	659 706
Plus de 5 ans			266 610	1 270	303	261	114	268 558	283 437	1 363	519	7 052	119	292 490
Total			1 367 911	\$ 355 944	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 412	\$ 2 341 611	1 372 793	\$ 350 911	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 113	\$ 2 352 046
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel			41 149	\$ 5 812	\$ 4	\$ 94	\$ 2 366	\$ 49 425	41 664	\$ 5 384	\$ 4	\$ 99	\$ 2 402	\$ 49 553
Non résidentiel			50 556	5 654	9	570	611	57 400	49 309	5 349	21	640	594	55 913
Total des prêts immobiliers			91 705	11 466	13	664	2 977	106 825	90 973	10 733	25	739	2 996	105 466
Agriculture			13 823	688	31	36	32	14 610	13 212	729	4	60	32	14 037
Automobile			16 381	5 592	189	1 044	570	23 776	15 576	5 634	5	995	578	22 788
Services financiers			86 420	20 681	431 540	36 833	4 931	580 405	82 694	20 519	432 940	34 888	4 789	575 830
Alimentation, boissons et tabac			8 444	4 371	31	1 714	550	15 110	10 297	4 453	229	1 716	435	17 130
Foresterie			1 495	801	3	54	229	2 582	1 487	880	–	58	160	2 585
Gouvernements, entités du secteur public et éducation			401 581	10 647	67 176	15 568	7 200	502 172	411 592	11 002	79 595	15 065	7 574	524 828
Services de santé et services sociaux			22 855	4 414	80	127	5 889	33 365	23 592	4 923	185	143	6 049	34 892
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés			7 134	2 957	33	50	1 261	11 435	7 381	3 022	26	46	1 305	11 780
Métaux et mines			5 560	3 856	557	1 237	976	12 186	4 905	3 574	220	1 149	972	10 820
Pétrole et gaz			4 154	4 991	3 262	1 568	2 094	16 069	3 964	5 009	5 544	1 086	1 549	17 152
Énergie et services publics			12 289	14 791	575	1 977	7 391	37 023	12 680	14 523	26	1 916	6 514	35 659
Services professionnels et autres			23 501	12 924	1 217	1 494	2 177	41 313	22 069	11 846	2 245	1 176	2 378	39 714
Commerce de détail			10 600	4 238	1 821	412	426	17 497	10 853	4 418	1 798	443	428	17 940
Fabrication – divers et vente de gros			13 871	10 227	50	1 508	1 401	27 057	14 442	9 850	78	1 228	1 207	26 805
Télécommunications, câblodistribution et médias			7 882	6 560	–	1 140	831	16 413	7 704	5 466	–	1 188	609	14 967
Transports			6 854	2 910	1	644	2 374	12 783	6 918	2 925	1	673	2 407	12 924
Autres			10 669	4 227	1 229	1 466	1 053	18 644	9 867	3 836	299	1 440	1 080	16 522
Total			745 218	\$ 126 341	\$ 507 808	\$ 67 536	\$ 42 362	\$ 1 489 265	750 206	\$ 123 342	\$ 523 220	\$ 64 009	\$ 41 062	\$ 1 501 839

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025							
		T3							
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties									
Expositions aux produits de détail									
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	465 992	\$ 79 901	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 545 893	\$	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	44 300	132 524	–	–	–	176 824		
Autres expositions aux produits de détail	3	101 024	9 161	–	–	51	110 236		
	4	611 316	221 586	–	–	51	832 953		
Expositions aux produits autres que de détail									
Entreprises	5	305 659	102 750	300 334	26 109	26 149	761 001		
Emprunteurs souverains	6	421 186	15 072	69 072	17 160	11 068	533 558		
Banques	7	23 201	3 349	125 934	25 397	2 238	180 119		
	8	750 046	121 171	495 340	68 666	39 455	1 474 678		
Total	9	1 361 362	\$ 342 757	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 506	\$ 2 307 631	\$	
Par pays où le risque est assumé									
Canada	10	755 912	\$ 192 075	\$ 115 895	\$ 21 513	\$ 10 004	\$ 1 095 399	\$	
États-Unis	11	547 640	146 433	214 046	19 920	27 961	956 000		
Autres pays									
Europe	12	45 382	3 855	120 760	19 106	1 307	190 410		
Autres	13	12 428	394	44 639	8 127	234	65 822		
	14	57 810	4 249	165 399	27 233	1 541	256 232		
Total	15	1 361 362	\$ 342 757	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 506	\$ 2 307 631	\$	
Par durée résiduelle des contrats									
Moins de 1 an	16	537 018	\$ 251 886	\$ 493 983	\$ 45 657	\$ 16 051	\$ 1 344 595	\$	
De 1 an à 5 ans	17	538 254	89 564	1 354	15 929	23 359	668 460		
Plus de 5 ans	18	286 090	1 307	3	7 080	96	294 576		
Total	19	1 361 362	\$ 342 757	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 506	\$ 2 307 631	\$	
Expositions au risque de crédit autre que de détail									
par industrie									
Immobilier									
Résidentiel	20	41 148	\$ 5 396	\$ 4	\$ 91	\$ 2 583	\$ 49 222	\$	
Non résidentiel	21	47 646	4 754	23	498	562	53 483		
Total des prêts immobiliers	22	88 794	10 150	27	589	3 145	102 705		
Agriculture	23	12 419	711	4	49	30	13 213		
Automobile	24	17 159	5 838	5	1 042	581	24 625		
Services financiers	25	81 342	20 685	428 464	38 389	4 518	573 398		
Alimentation, boissons et tabac	26	8 073	4 157	117	1 727	439	14 513		
Foresterie	27	1 654	824	–	53	159	2 690		
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	414 786	11 149	56 957	16 289	7 473	506 654		
Services de santé et services sociaux	29	23 521	4 308	165	127	5 896	34 017		
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	7 868	2 937	24	24	1 253	12 106		
Métaux et mines	31	4 964	3 450	294	1 060	972	10 740		
Pétrole et gaz	32	4 793	5 133	5 234	1 427	1 688	18 275		
Énergie et services publics	33	12 863	14 076	23	1 922	5 807	34 691		
Services professionnels et autres	34	22 264	11 365	1 519	1 115	2 284	38 547		
Commerce de détail	35	10 612	4 975	1 782	362	425	18 156		
Fabrication – divers et vente de gros	36	15 470	9 410	54	1 269	810	27 013		
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	7 989	5 459	183	1 341	611	15 583		
Transports	38	6 827	2 838	–	675	2 326	12 666		
Autres	39	8 648	3 706	488	1 206	1 038	15 086		
Total	40	750 046	\$ 121 171	\$ 495 340	\$ 68 666	\$ 39 455	\$ 1 474 678	\$	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2026 T3									2026 T2															
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴					
	Montants		Montants		Montants		Montants				Montants		Montants		Montants										
	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan			au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan									
1	125	\$	–	\$	203	\$	–	\$	16	\$	7,88	%	162	\$	–	\$	236	\$	–	\$	15	\$	6,36	%	
2	–				74				–		–		–				66				–		–		
3	–				–				–		–		–				–				–		–		
4	835				835				167		20,00		801				801				160		19,98		
5	–				–				–		–		–				–				–		–		
6	–				–				–		–		–				–				–		–		
7	853		559		731		153		866		97,96		1 035		479		783		135		897		97,71		
8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
10	8 263		5 043		8 263		2 017		8 630		83,95		7 497		4 776		7 497		1 911		8 173		86,87		
11	3 213		5 260		2 674		1 230		2 530		64,81		3 102		5 104		2 583		1 188		2 437		64,62		
12	4 296		2 123		4 296		849		1 763		34,27		4 385		2 253		4 385		901		1 802		34,09		
13	4 296		2 123		4 296		849		1 763		34,27		4 385		2 253		4 385		901		1 802		34,09		
14	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
15	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
16	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
17	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
18	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
19	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
21	112		–		112		–		161		143,75		114		–		114		–		164		143,86		
22	34 124		–		34 124		–		22 580		66,17		32 834		–		32 834		–		22 402		68,23		
23	51 821	\$	12 985	\$	51 312	\$	4 249	\$	36 713	\$	66,08	%	49 930	\$	12 612	\$	49 299	\$	4 135	\$	36 050	\$	67,47	%	
2026 T1													2025 T4												
Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴						
Montants		Montants		Montants		Montants				Montants		Montants		Montants											
au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan			au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan										
24	153	\$	–	\$	229	\$	–	\$	15	\$	6,55	%	175	\$	–	\$	256	\$	–	\$	16	\$	6,25	%	
25	–				61				–		–		–				55				–		–		
26	–				–				–		–		–				–				–		–		
27	2 885		–		2 885				581		20,14		3 237				3 237				708		21,87		
28	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
29	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
30	948		518		794		145		913		97,23		965		555		835		89		901		97,51		
31	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
32	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
33	7 424		4 673		7 424		1 869		7 991		85,99		7 122		4 947		7 122		1 979		7 705		84,66		
34	3 538		5 072		2 693		1 174		2 506		64,80		3 197		5 323		2 670		1 245		2 545		65,01		
35	4 443		1 718		4 443		687		1 662		32,40		4 311		2 038		4 311		815		2 412		47,05		
36	4 443		1 718		4 443		687		1 662		32,40		4 311		2 038		4 311		815		2 412		47,05		
37	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
38	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
39	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
40	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
41	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
42	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
43	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		
44	112		–		112		–		162		144,64		104		–		104		–		148		142,31		
45	31 721		–		31 721		–		23 751		74,87		32 532		–		32 532		–		24 367		74,90		
46	51 224	\$	11 981	\$	50 362	\$	3 875	\$	37 581	\$	69,29	%	51 643	\$	12 863	\$	51 122	\$	4 128	\$	38 802	\$	70,23	%	

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4) (suite)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025 T3											
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC				Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
	Montants au bilan		Montants hors bilan		Montants au bilan		Montants hors bilan					
1	171	\$	–	\$	251	\$	–	\$	16	\$	6,37	%
2	–		–		49		–		–		–	
3	–		–		–		–		–		–	
4	3 600		–		3 600		–		804		22,33	
5	–		–		–		–		–		–	
6	–		–		–		–		–		–	
7	866		551		730		89		790		96,46	
8	–		–		–		–		–		–	
9	–		–		–		–		–		–	
10	7 156		4 851		7 156		1 941		7 424		81,61	
11	3 063		5 283		2 583		1 176		2 437		64,83	
12	3 944		2 009		3 944		804		2 274		47,89	
13	3 944		2 009		3 944		804		2 274		47,89	
14	–		–		–		–		–		–	
15	–		–		–		–		–		–	
16	–		–		–		–		–		–	
17	–		–		–		–		–		–	
18	–		–		–		–		–		–	
19	–		–		–		–		–		–	
20	–		–		–		–		–		–	
21	100		–		100		–		142		142,00	
22	32 419		–		32 419		–		24 227		74,73	
23	51 319	\$	12 694	\$	50 832	\$	4 010	\$	38 114	\$	69,50	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3																										
			Pondération des risques																										
			Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des PCEC et des techniques ARC) ¹																										
Catégories d'actifs		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	124 \$		79																							203 \$	
Entités du secteur public		2	74																									74	
Banques multilatérales de développement		3																											
Banques		4			835																							835	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières		5																											
Obligations sécurisées		6																											
Entreprises		7								17					49				815				3					884	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières		8																											
Dont le financement spécialisé		9																											
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres		10	2 104		731														6 921				30	306	188			10 280	
Clientèle de détail		11		659																								3 904	
Immobilier		12			1 442	641	863	1 451	66		21				387												274	5 145	
Dont l'immobilier résidentiel général		13			1 442	641	863	1 451	66		21				387												274	5 145	
Dont l'immobilier résidentiel de rapport		14																											
Dont l'autre immobilier résidentiel		15																											
Dont l'immobilier commercial général		16																											
Dont l'immobilier commercial de rapport		17																											
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		18																											
Prêts hypothécaires inversés		19																											
Titres adossés à des créances hypothécaires		20																											
Expositions en défaut		21																											
Autres actifs ²		22	11 544																13				99					112	
Total		23	13 846 \$	659	3 087	641	863	1 451	66		38				387	3 294			22 580				132	306	188		274	55 561 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars)		2026																										
À la date du bilan		T2																										
N° de ligne		Pondération des risques																										Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques APC) ¹
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	
Catégories d'actifs																												
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	162 \$		74																								236 \$
2	Entités du secteur public	66																										66
3	Banques multilatérales de développement																											
4	Banques			801																								801
	Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																											
5	Obligations sécurisées																											
6	Entreprises																											
7										16					47				853				2					918
	Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																											
8	Dont le financement spécialisé																											
9	Dette subordonnée, actions et autres																											
10	fonds propres	2 039		356																								
11	Clientèle de détail																											
12	Immobilier		651																									
13	Dont l'immobilier résidentiel général			1 472	674	948	1 446	64		10					401													3 771
14	Dont l'immobilier résidentiel de rapport			1 472	674	948	1 446	64		10					401													5 286
15	Dont l'autre immobilier résidentiel																											
16	Dont l'immobilier commercial général																											
17	Dont l'immobilier commercial de rapport																											
18	Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments																											
19	Prêts hypothécaires inversés																											
20	Titres adossés à des créances hypothécaires																											
21	Expositions en défaut																											
22	Autres actifs ²	9 435																	15				99					114
23	Total	11 702 \$	651	3 949	674	948	1 446	64		26				401	3 167				22 153				131	309	204		271	53 434 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T1																												Pondération des risques					Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques APC) ¹
Catégories d'actifs			0 %15 %20 %25 %30 %35 %40 %45 %50 %55 %60 %65 %70 %75 %80 %85 %90 %100 %105 %110 %130 %150 %250 %400 %1 250 %Autres																																	
1 Emprunteurs souverains et banques centrales			152 \$	77																											229 \$					
2 Entités du secteur public			61																												61					
3 Banques multilatérales de développement																																				
4 Banques				2 881																											2 885					
5 Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																																				
6 Obligations sécurisées																																				
7 Entreprises			7							16					47				868								1				939					
8 Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																																				
9 Dont le financement spécialisé																																				
10 Dette subordonnée, actions et autres fonds propres			2 040		379																															
11 Clientèle de détail				654															6 349							30	306	189			9 293					
12 Immobilier					1 514	719	900	1 408	71		13				342																3 867					
13 Dont l'immobilier résidentiel général					1 514	719	900	1 408	71		13				342															163	5 130					
14 Dont l'immobilier résidentiel de rapport																																				
15 Dont l'autre immobilier résidentiel																																				
16 Dont l'immobilier commercial général																																				
17 Dont l'immobilier commercial de rapport																																				
18 Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments																																				
19 Prêts hypothécaires inversés																																				
20 Titres adossés à des créances hypothécaires																																				
21 Expositions en défaut																																				
22 Autres actifs ²			7 970															13								99					112					
23 Total			10 223 \$	654	4 858	719	900	1 408	71		29			342	3 260			30 985								130	306	189		163	54 237					

1 Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

2 Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

en millions de dollars)																													
À la date du bilan		T4																											
N° de ligne		Pondération des risques																											
																									Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ⁱ				
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																													
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	174 \$		82																								256 \$	
2	Entités du secteur public	55																									55		3 915
3	Banques multilatérales de développement																												5 126
4	Banques			3 162															75										3 237
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																													
5	Obligations sécurisées																												
6	Entreprises			14																									
7	Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières																												
8	Dont le financement spécialisé																												
9	Dettes subordonnées, actions et autres																												
10	Fonds propres	2 104		226																									
11	Clientèle de détail		652																										
12	Immobilier																												
13	Dont l'immobilier résidentiel général																												
14	Dont l'immobilier résidentiel de rapport																												
15	Dont l'autre immobilier résidentiel																												
16	Dont l'immobilier commercial général																												
17	Dont l'immobilier commercial de rapport																												
18	Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments																												
19	Prêts hypothécaires inversés																												
20	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
21	Expositions en défaut																												
22	Autres actifs ²	8 165																											
23	Total	10 498 \$	652	4 131	458	664	1 187	1		17				1 972	3 277				31 705					122	156	213		197	55 250 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

T3

		Pondération des risques																										Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																													
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	170 \$		81																								251 \$	
Entités du secteur public	2	49																										49	
Banques multilatérales de développement	3																												
Banques	4			3 495															105									3 600	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières	5																												
Obligations sécurisées	6																												
Entreprises	7			14						36									766					3				819	
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières	8																												
Dont le financement spécialisé	9																												
Dettes subordonnée, actions et autres fonds propres	10	2 079		506															6 146									9 097	
Clientèle de détail	11		636																					30	141	195		3 759	
Immobilier	12			604	422	586	1 032	1							1 888												215	4 748	
Dont l'immobilier résidentiel général	13			604	422	586	1 032	1							1 888												215	4 748	
Dont l'immobilier résidentiel de rapport	14																												
Dont l'autre immobilier résidentiel	15																												
Dont l'immobilier commercial général	16																												
Dont l'immobilier commercial de rapport	17																												
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	18																												
Prêts hypothécaires inversés	19																												
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																												
Expositions en défaut	21																												
Autres actifs ^a	22	7 078		1 392															23 949					86				32 419	
Total	23	9 376 \$	636	6 092	422	586	1 032	1		36				1 888	3 123				23 949					119	141	195	215	54 842 \$	

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3		2026 T2	
Coefficient de pondération des risques			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	1		18 979 \$	4 859 \$	32,29 %	20 547 \$
40-70 %	2		256	589	40,00	491
75-80 %	3		2 689	2 762	21,77	3 294
85-89 %	4		3	677	40,00	274
90-100 %	5		28 766	4 081	38,30	30 329
105-130 %	6		–	–	–	–
150 %	7		131	–	–	132
250 %	8		302	12	40,00	306
400 %	9		186	5	40,00	188
1 250 %	10		–	–	–	–
Expositions totales	11		51 312 \$	12 985 \$	32,70 %	55 561 \$
			2026 T1		2025 T4	
Coefficient de pondération des risques			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	12		17 225 \$	4 741 \$	32,42 %	18 762 \$
40-70 %	13		269	432	40,00	442
75-80 %	14		2 686	2 675	21,41	3 260
85-89 %	15		3	399	40,00	163
90-100 %	16		29 562	3 713	38,29	30 985
105-130 %	17		–	–	–	–
150 %	18		130	–	–	130
250 %	19		300	15	40,00	306
400 %	20		187	6	40,00	189
1 250 %	21		–	–	–	–
Expositions totales	22		50 362 \$	11 981 \$	32,32 %	54 237 \$
			2025 T3			
Coefficient de pondération des risques			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	23		16 947 \$	3 895 \$	30,72 %	18 144 \$
40-70 %	24		1 334	1 481	40,00	1 925
75-80 %	25		2 549	2 873	19,92	3 123
85-89 %	26		4	529	40,00	215
90-100 %	27		29 554	3 892	36,61	30 980
105-130 %	28		–	–	–	–
150 %	29		118	–	–	119
250 %	30		133	18	40,00	141
400 %	31		193	6	40,00	195
1 250 %	32		–	–	–	–
Expositions totales	33		50 832 \$	12 694 \$	31,57 %	54 842 \$

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises^{1, 2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3
--	--	----------------	------------

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

				Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD		Nombre de débiteurs ⁶		PCD		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
		Fourchette de PD ³		Notation externe		initiales ⁴		moyen (%)		moyenne (%)		moyenne (%)		moyenne (%)											
Canada ⁸	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	20 185	\$	13 989	\$	40,41	%	24 344	\$	0,11	%	8 055	32,22	%	2,2	4 622	\$	18,99	%	8	\$		
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	13 999		6 554		48,30		14 542		0,19	%	2 752	29,24		2,6	4 148		28,52		8			
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	40 346		17 901		35,85		40 565		0,34		9 291	31,76		2,1	15 011		37,00		43			
	4	De 0,50 à <0,75	B+	15 236		8 558		42,08		17 410		0,66		2 483	28,92		1,8	7 873		45,22		33			
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 981		13 851		34,82		30 638		1,57		10 674	37,32		2,0	24 807		80,97		181			
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 206		974		37,11		2 377		8,84		380	51,04		1,9	4 677		196,76		107			
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 744		1 467		49,69		4 174		21,65		921	43,29		1,9	8 841		211,81		396			
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	926		199		30,11		961		100,00		597	59,53		1,6	3 717		386,78		327			
	9	Total		124 623	\$	63 493	\$	39,08	%	135 011	\$	2,13	%	35 143	33,36	%	2,1	73 696	\$	54,59	%	1 103	\$		1 520
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	62 608	\$	3 620	\$	59,93	%	64 778	\$	0,03	%	164	7,59	%	4,4	2 649	\$	4,09	%	2	\$		
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 263		909		58,38		1 793		0,22		41	29,28		2,5	553		30,84		1			
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	-		1		57,40		1		0,27		2	-		1,0	-		-		-			
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	22 336		7 170		59,60		26 541		0,62		3 566	30,64		3,1	14 588		54,96		50			
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	22 793		11 454		46,42		27 567		1,48		6 743	33,16		2,7	21 686		78,67		141			
	15	De 2,50 à <10,00	B-	4 736		1 455		41,82		4 928		4,71		1 406	34,23		2,6	5 461		110,82		79			
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	3 417		494		54,13		3 628		34,77		527	40,59		2,3	7 530		207,55		517			
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	911		326		53,25		1 055		100,00		196	53,71		2,0	5 957		564,64		91			
	18	Total		118 064	\$	25 429	\$	52,46	%	130 291	\$	2,41	%	12 644	20,29	%	3,6	58 424	\$	44,84	%	881	\$		1 313

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

				Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD		Nombre de débiteurs ⁶		PCD		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
		Fourchette de PD ³		Notation externe		initiales ⁴		moyen (%)		moyenne (%)		moyenne (%)		moyenne (%)											
Canada ⁸	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	50 561	\$	167 312	\$	40,80	%	116 151	\$	0,08	%	1 124	38,47	%	2,2	25 432	\$	21,90	%	37	\$		
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	25 380		7 532		42,22		28 183		0,19		160	12,96		1,4	3 866		13,72		7			
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	13 361		13 912		39,72		18 126		0,34		367	22,78		2,0	5 276		29,11		14			
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 757		4 769		42,20		6 266		0,66		113	28,81		2,6	3 301		52,68		12			
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	6 944		6 966		40,93		8 600		1,71		313	20,89		2,0	4 448		51,72		30			
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	289		377		44,89		458		8,84		13	37,25		2,8	751		163,97		15			
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 088		1 813		46,96		1 481		20,65		44	30,58		2,3	2 362		159,49		98			
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	61		39		30,82		73		100,00		12	48,04		2,0	-		-		37			
27	Total			102 441	\$	202 720	\$	40,87	%	179 338	\$	0,46	%	2 144	31,63	%	2,0	45 436	\$	25,34	%	250	\$	328	\$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 094	\$	22 014	\$	56,43	%	29 615	\$	0,06	%	263	32,33	%	2,9	5 326	\$	17,98	%	6	\$		
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	2 793		2 913		48,76		4 214		0,22		46	35,54		2,6	1 593		37,80		3			
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	578		440		41,46		761		0,34		9	33,50		3,2	381		50,07		1			
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	11 599		13 598		40,39		17 092		0,59		233	33,08		3,0	10 108		59,14		33			
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 909		9 721		40,10		11 803		1,57		219	27,67		3,2	8 569		72,60		51			
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 279		1 857		40,60		2 026		4,71		50	24,59		3,1	1 704		84,11		23			
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	495		457		41,15		683		33,87		24	25,41		2,3	901		131,92		59			
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	81		101		40,25		122		100,00		7	24,91		1,0	-		-		-			
	36	Total			41 828	\$	51 101	\$	47,75	%	66 316	\$	1,15	%	851	31,59	%	2,9	28 582	\$	43,10	%	176		\$

¹ Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* de 2026 du BSIF, les entités soutenues par le gouvernement américain ont été reclassées de la catégorie d'actifs Emprunteurs souverains à la catégorie d'actifs Entreprises au premier trimestre de 2026.

² Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T2

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

			Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
Canada ⁸	1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	20 125	\$ 13 366	\$ 39,22	% 23 563	\$ 0,11	% 7 793	31,49	% 2,2	4 499	\$ 19,09	% 7	\$
	2	De 0,15 à <0,25		BB+	14 935	6 902	46,73	15 221	0,20	2 807	29,69	2,5	4 415	29,01	9	
	3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	36 172	16 573	36,43	37 149	0,35	8 949	29,86	2,1	13 143	35,38	38	
	4	De 0,50 à <0,75		B+	15 263	8 483	42,37	17 228	0,66	2 491	29,12	1,9	8 053	46,74	33	
	5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	28 127	13 755	32,89	31 355	1,57	11 030	38,08	2,1	25 990	82,89	189	
	6	De 2,50 à <10,00		CCC+	2 254	868	33,86	2 371	9,07	359	46,48	1,8	4 215	177,77	100	
	7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	3 738	1 326	50,62	4 115	21,05	880	44,77	1,9	8 977	218,15	385	
	8	100,00 (défaillance)		Défaillance	1 038	143	28,76	1 047	100,00	574	67,52	1,6	4 458	425,79	386	
	9	Total			121 652	\$ 61 416	\$ 38,47	% 132 049	\$ 2,21	% 34 869	33,05	% 2,1	73 750	\$ 55,85	% 1 147	\$ 1 499
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	62 068	\$ 3 410	\$ 59,23	% 64 087	\$ 0,03	% 167	7,57	% 4,5	2 651	\$ 4,14	% 2	\$
	11	De 0,15 à <0,25		BBB+	1 249	648	58,82	1 630	0,22	37	29,53	2,6	512	31,41	1	
	12	De 0,25 à <0,50		s. o.	14	9	93,58	23	0,28	4	24,16	2,5	7	30,43	-	
	13	De 0,50 à <0,75		De BBB à BB	20 708	5 993	59,89	24 217	0,62	3 562	30,79	3,2	13 524	55,85	46	
	14	De 0,75 à <2,50		De BB- à B	21 418	10 910	47,77	26 122	1,47	6 592	33,69	2,7	20 729	79,35	134	
	15	De 2,50 à <10,00		B-	4 996	1 488	47,46	5 229	4,71	1 430	34,34	2,4	5 751	109,98	85	
	16	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	3 938	416	46,58	4 084	33,77	573	39,84	2,4	8 263	202,33	551	
	17	100,00 (défaillance)		Défaillance	998	276	54,80	1 116	100,00	209	54,30	1,6	6 190	554,66	112	
	18	Total			115 389	\$ 23 150	\$ 52,97	% 126 508	\$ 2,61	% 12 573	20,25	% 3,7	57 627	\$ 45,55	% 931	\$ 1 284

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

			Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
Canada ⁸	19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	47 964	\$ 155 676	\$ 40,80	% 108 064	\$ 0,09	% 1 052	38,90	% 2,2	24 175	\$ 22,37	% 36	\$
	20	De 0,15 à <0,25		BB+	22 386	8 091	42,32	25 284	0,20	154	13,18	1,4	3 611	14,28	7	
	21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	12 631	12 555	39,42	16 617	0,35	357	23,18	2,1	5 017	30,19	13	
	22	De 0,50 à <0,75		B+	4 822	4 041	43,11	6 036	0,66	107	28,81	2,4	3 140	52,02	11	
	23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	7 611	7 254	41,17	9 558	1,62	311	22,09	2,0	4 990	52,21	32	
	24	De 2,50 à <10,00		CCC+	198	431	49,59	398	9,07	12	30,08	3,0	521	130,90	11	
	25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	593	1 511	46,78	1 271	21,19	42	31,52	2,1	2 081	163,73	89	
	26	100,00 (défaillance)		Défaillance	86	21	41,00	95	100,00	14	43,99	1,1	-	-	40	
	27	Total			96 291	\$ 189 580	\$ 40,90	% 167 323	\$ 0,48	% 2 047	32,05	% 2,1	43 535	\$ 26,02	% 239	\$ 358
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	17 396	\$ 20 337	\$ 57,24	% 29 132	\$ 0,06	% 268	32,42	% 3,0	5 383	\$ 18,48	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25		BBB+	2 896	3 468	47,48	4 543	0,22	48	36,76	2,5	1 765	38,85	4	
	30	De 0,25 à <0,50		s. o.	488	398	40,38	649	0,36	8	35,62	3,8	377	58,09	1	
	31	De 0,50 à <0,75		De BBB à BB	10 793	12 024	40,43	15 656	0,59	227	33,53	2,9	9 330	59,59	30	
	32	De 0,75 à <2,50		De BB- à B	7 831	7 150	40,25	10 705	1,52	198	28,15	3,2	7 917	73,96	45	
	33	De 2,50 à <10,00		B-	1 565	1 969	40,62	2 348	4,71	54	25,39	3,3	2 093	89,14	28	
	34	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	672	405	40,99	838	37,84	26	28,81	1,9	1 198	142,96	92	
	35	100,00 (défaillance)		Défaillance	159	123	40,20	208	100,00	6	24,65	1,0	-	-	-	
	36	Total			41 800	\$ 45 874	\$ 48,40	% 64 079	\$ 1,44	% 835	31,99	% 2,9	28 063	\$ 43,79	% 206	\$ 262

¹ Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* de 2026 du BSIF, les entités soutenues par le gouvernement américain ont été reclassées de la catégorie d'actifs Emprunteurs souverains à la catégorie d'actifs Entreprises au premier trimestre de 2026.

² Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	N° de ligne	2026
À la date du bilan		T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

		Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en	FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
				initiales ⁴		compte des FCEC ⁴											
Canada ⁸	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	19 229	\$	14 109	\$ 41,24	%	22 431	\$ 0,11	% 7 550	29,83	% 2,2	4 085	\$ 18,21	% 7	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	14 976		6 229	42,60		14 711	0,20	2 798	29,45	2,7	4 326	29,41	9	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	36 417		17 892	38,22		38 562	0,35	8 993	29,64	2,1	13 672	35,45	40	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	14 239		7 521	37,96		15 803	0,66	2 502	27,59	1,7	6 736	42,62	28	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	28 291		14 206	36,35		32 070	1,62	10 936	35,27	2,1	24 508	76,42	182	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 622		1 015	33,75		2 716	9,07	380	44,33	1,6	4 582	168,70	109	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 745		1 412	49,17		4 125	21,57	970	45,52	1,9	9 094	220,46	400	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 070		359	38,53		1 173	100,00	549	68,91	1,7	5 308	452,51	425	
	9	Total		120 589	\$	62 743	\$ 39,06	%	131 591	\$ 2,37	% 34 656	31,93	% 2,1	72 311	\$ 54,95	% 1 200	\$ 1 539
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	63 339	\$	2 469	\$ 60,00	%	64 821	\$ 0,03	% 150	7,34	% 4,5	2 648	\$ 4,09	% 2	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 044		771	58,46		1 495	0,22	42	29,75	2,2	442	29,57	1	
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—		1	57,40		1	0,43	2	—	1,0	—	—	—	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	20 786		6 428	59,79		24 556	0,61	3 587	31,49	3,2	14 023	57,11	47	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 529		11 322	48,83		26 519	1,48	6 517	33,87	2,8	21 192	79,91	135	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	5 296		1 512	47,88		5 538	4,71	1 510	33,46	2,4	5 950	107,44	87	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 204		516	45,54		4 397	34,56	592	41,95	2,3	9 243	210,21	642	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	984		250	56,02		1 088	100,00	201	54,73	1,6	6 140	564,34	106	
	18	Total		117 182	\$	23 269	\$ 53,31	%	128 415	\$ 2,68	% 12 599	20,41	% 3,7	59 638	\$ 46,44	% 1 020	\$ 1 244

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

		Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en	FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
				initiales ⁴		compte des FCEC ⁴											
Canada ⁸	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	44 633	\$	152 454	\$ 41,19	%	104 123	\$ 0,09	% 1 041	38,96	% 2,2	23 509	\$ 22,58	% 35	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	20 303		8 407	43,91		23 516	0,20	150	12,46	2,4	3 081	13,10	6	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 973		11 695	39,39		16 715	0,35	352	22,75	2,6	5 045	30,18	13	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 270		4 125	42,40		5 550	0,66	119	28,48	2,6	2 879	51,87	10	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	6 672		8 063	40,75		8 821	1,58	305	22,40	2,5	4 586	51,99	29	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	248		408	53,21		450	9,07	13	19,76	1,7	350	77,78	8	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	567		1 215	45,11		1 087	21,36	43	32,10	2,4	1 829	168,26	77	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	348		86	49,03		390	100,00	17	40,92	1,0	183	46,92	169	
	27	Total		90 014	\$	186 453	\$ 41,26	%	160 652	\$ 0,64	% 2 038	32,03	% 2,3	41 462	\$ 25,81	% 347	\$ 480
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	15 887	\$	19 463	\$ 56,94	%	27 056	\$ 0,06	% 251	32,41	% 3,0	4 990	\$ 18,44	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	2 637		4 194	45,78		4 572	0,22	59	36,72	2,6	1 832	40,07	4	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	449		300	40,22		569	0,28	5	36,51	4,7	345	60,63	1	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	10 811		15 026	40,97		16 970	0,58	241	33,77	2,8	9 975	58,78	33	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 612		7 795	40,18		10 741	1,49	204	29,23	2,9	7 859	73,17	46	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 290		2 041	40,61		2 096	4,71	53	24,69	3,5	1 852	88,36	24	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	730		442	41,01		911	39,86	29	30,50	2,1	1 392	152,80	107	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	159		130	40,20		211	100,00	6	24,68	1,4	649	307,58	—	
	36	Total		39 575	\$	49 391	\$ 47,53	%	63 126	\$ 1,52	% 848	32,27	% 2,9	28 894	\$ 45,77	% 221	\$ 311

¹ Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* de 2026 du BSIF, les entités soutenues par le gouvernement américain ont été reclassées de la catégorie d'actifs Emprunteurs souverains à la catégorie d'actifs Entreprises au premier trimestre de 2026.

² Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025
T4

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

[illegible]

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

				Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		ECD après prise en compte des FCEC et des		PD		Nombre de débiteurs ⁵		PCD		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶							
		Fourchette de PD ²		Notation externe		initiales ³		compte des FCEC ³		moyen ⁸												PA		Provisions			
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	42 630	\$	146 853	\$	40,88	%	99 699	\$	0,09	%	1 022	39,06	%	2,2	23 467	\$	23,54	%	35	\$			
	20	De 0,15 à <0,25		BB+	18 236		9 468		40,81		21 298		0,20		152	17,53		1,6	4 067		19,10		7				
	21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	13 290		10 564		38,00		16 538		0,35		340	25,14		2,1	5 712		34,54		14				
	22	De 0,50 à <0,75		B+	4 029		4 038		40,71		5 345		0,66		121	30,69		2,5	3 013		56,37		11				
	23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	7 601		6 756		40,27		9 775		1,54		314	26,34		2,6	6 628		67,81		37				
	24	De 2,50 à <10,00		CCC+	757		973		46,83		1 195		9,31		21	31,33		1,6	1 591		133,14		35				
	25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	805		1 032		45,12		1 244		25,49		37	35,34		1,8	2 269		182,40		117				
	26	100,00 (défaillance)		Défaillance	352		120		68,09		395		100,00		15	40,44		1,8	1 366		345,82		62				
27	Total				87 700	\$	179 804	\$	40,75	%	155 489	\$	0,77	%	2 019	33,46	%	2,1	48 113	\$	30,94	%	318	\$	515	\$	
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	17 097	\$	19 870	\$	56,69	%	28 382	\$	0,07	%	254	32,21	%	3,0	5 231	\$	18,43	%	6	\$			
	29	De 0,15 à <0,25		BBB+	3 036		5 213		44,41		5 371		0,23		68	37,79		2,6	2 302		42,86		5				
	30	De 0,25 à <0,50		s. o.	668		138		40,50		723		0,29		5	35,35		4,5	416		57,54		1				
	31	De 0,50 à <0,75		De BBB à BB	11 709		16 556		40,59		18 471		0,60		280	33,89		2,7	10 894		58,98		37				
	32	De 0,75 à <2,50		De BB- à B	7 617		7 513		39,89		10 610		1,48		203	29,51		2,9	7 764		73,18		46				
	33	De 2,50 à <10,00		B-	1 645		2 130		40,61		2 153		4,71		50	25,54		3,7	1 994		92,61		26				
	34	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	969		429		41,11		1 145		33,58		28	29,45		2,4	1 821		159,04		112				
	35	100,00 (défaillance)		Défaillance	85		102		40,25		126		100,00		5	25,41		1,1	399		316,67		-				
	36	Total				42 826	\$	52 051	\$	47,02	%	66 981	\$	1,36	%	893	32,45	%	2,9	30 821	\$	46,01	%	233	\$	397	\$

^a Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

^d Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

^a Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ABC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de		2025
À la date du bilan		T3

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC	ECD après prise en compte des FCEC et des	PD	Nombre de	PCD	Echéance	Actifs	Densité	PA	Provisions	
				initiales ³	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	moyenne (%)	débiteurs ⁵	moyenne (%)	moyenne (en années)	pondérés en fonction des risques	des actifs pondérés en fonction des risques ⁶			
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 056	\$ 12 439	\$ 36,50	% 20 854	\$ 0,11	% 7 140	31,12	% 2,2	3 832	\$ 18,38	% 7		
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	13 022	4 666	36,49	12 143	0,20	2 714	26,60	2,6	3 315	27,30	6		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 958	18 311	35,34	36 425	0,35	8 928	28,53	2,1	12 251	33,63	36		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	13 161	6 777	31,77	13 818	0,66	2 610	27,52	1,7	5 826	42,16	25		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 267	14 779	37,45	30 513	1,63	11 233	34,44	2,1	22 760	74,59	171		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 063	769	36,48	2 302	9,31	410	42,80	1,7	3 797	164,94	92		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	4 085	1 080	45,63	4 462	24,14	955	44,97	1,8	9 800	219,63	484		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 048	183	30,69	1 052	100,00	529	62,85	1,8	3 165	300,86	445		
	9	Total		113 660	\$ 59 004	\$ 35,98	% 121 569	\$ 2,55	% 34 494	31,32	% 2,1	64 746	\$ 53,26	% 1 266		\$ 1 642
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 459	\$ 2 830	\$ 61,31	% 7 194	\$ 0,06	% 142	27,96	% 3,7	1 163	\$ 16,17	% 1	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	756	384	61,52	993	0,23	47	53,45	3,2	639	64,35	1		
	12	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	22 914	6 437	59,75	26 768	0,62	3 824	32,30	3,2	15 748	58,83	54		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 811	11 064	48,14	27 110	1,50	6 438	35,13	2,8	22 816	84,16	146		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	5 336	1 679	51,69	5 606	4,71	1 423	33,81	2,5	6 114	109,06	89		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 525	731	51,88	4 904	35,84	714	42,36	2,4	10 482	213,74	754		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	935	233	43,65	1 037	100,00	187	72,34	1,8	8 528	822,37	68		
	18	Total		61 736	\$ 23 358	\$ 53,48	% 73 612	\$ 4,94	% 12 774	34,55	% 3,0	65 490	\$ 88,97	% 1 113		\$ 1 244

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés	PA	Provisions
				initiales ³	avant prise en compte des FCEC ³								en fonction des risques ⁶		
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 814	\$ 140 216	\$ 40,75	93 783	\$ 0,09	% 994	39,49	% 2,3	22 464	\$ 23,95	% 34	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	18 092	8 427	42,23	21 220	0,20	159	16,81	1,4	3 901	18,38	7	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	11 215	11 037	38,45	14 894	0,35	328	27,01	2,2	5 349	35,91	14	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	5 446	4 326	39,91	6 846	0,66	135	27,35	2,1	3 433	50,15	12	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 707	6 526	40,15	7 787	1,74	310	23,81	2,0	4 686	60,18	31	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	922	1 242	44,00	1 458	9,31	21	31,69	1,8	1 967	134,91	43	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	744	830	46,02	1 101	26,62	44	36,24	1,7	2 054	186,56	109	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	409	229	53,96	494	100,00	14	39,70	1,7	1 543	312,35	95	
	27	Total		82 349	\$ 172 833	\$ 40,70	% 147 583	\$ 0,87	% 2 002	33,48	% 2,1	45 397	\$ 30,76	% 345	\$ 563
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	16 099	\$ 19 972	\$ 55,81	% 27 264	\$ 0,07	% 239	32,47	% 3,1	5 278	\$ 19,36	% 6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 300	4 851	41,37	5 322	0,23	78	37,37	2,5	2 180	40,96	5	
	30	De 0,25 à <0,50	s. o.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	16 599	18 816	39,26	23 989	0,59	325	35,43	2,6	14 433	60,17	50	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	8 005	8 081	40,02	11 237	1,43	211	29,66	3,0	8 316	74,01	47	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 886	1 669	40,87	2 024	4,71	51	28,42	2,8	1 913	94,52	27	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 061	605	40,97	1 309	33,74	31	30,10	2,5	2 078	158,75	131	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	97	104	40,71	140	100,00	6	25,47	1,1	444	317,14	—	
	36	Total		47 047	\$ 54 098	\$ 45,74	% 71 285	\$ 1,42	% 941	33,22	% 2,9	34 642	\$ 48,60	% 266	\$ 415

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2, 3}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T3														
Fourchette de PD ⁴	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁵	Expositions hors bilan avant prise en	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁶	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁷	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁸	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15 %	De AAA à BBB-	344 202	\$ 42 990	\$ 66,88	%	434 534 ⁹	\$ 0,02	%	4 096	11,57	%	2,4	10 \$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	820	910	77,46		1 469	0,21		387	26,34		1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	848	311	50,21		991	0,35		369	37,24		1	
4	De 0,50 à <0,75	B+	421	117	76,47		502	0,59		318	63,35		1	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	331	255	56,55		402	1,59		349	86,82		2	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 630	16	38,92		120	8,47		91	75,83		2	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	70	8	56,47		75	20,76		154	205,33		6	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	73	7	42,88		76	100,00		479	630,26		14	
9	Total		348 395	\$ 44 614	\$ 66,93	%	438 169	\$ 0,04	%	4 746	11,72	%	2,4	37 \$ 21 \$
2026 T2														
Fourchette de PD ⁴	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁵	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁵	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁶	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁷	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁸	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15 %	De AAA à BBB-	350 832	\$ 38 825	\$ 66,49	%	441 551 ⁹	\$ 0,02	%	4 096	11,03	%	2,4	9 \$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	699	707	71,48		1 155	0,21		98	19,30		2,4	214
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	852	310	51,47		1 000	0,35		185	29,61		3,1	452
13	De 0,50 à <0,75	B+	467	51	41,07		479	0,58		69	39,53		3,5	372
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	341	246	58,37		412	1,58		269	32,66		2,9	324
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 570	16	68,23		143	8,28		22	22,08		1,7	119
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	52	3	33,87		52	27,13		12	42,90		1,2	113
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	51	6	42,90		54	100,00		9	66,33		3,8	369
18	Total		354 864	\$ 40 164	\$ 66,37	%	444 846	\$ 0,04	%	4 747	11,16	%	2,4	12 153 \$ 2,73 % 28 \$ 15 \$
2026 T1														
Fourchette de PD ⁴	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁵	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁵	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁶	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁷	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁸	PA	Provisions	
19	De 0,00 à <0,15 %	De AAA à BBB-	345 509	\$ 37 455	\$ 66,41	%	436 340 ⁹	\$ 0,02	%	4 135	11,08	%	2,4	10 108 \$ 2,32 % 9 \$
20	De 0,15 à <0,25	BB+	710	816	71,60		1 244	0,21		103	20,03		2,6	249
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	774	251	44,08		866	0,35		176	27,33		2,8	329
22	De 0,50 à <0,75	B+	479	46	44,58		491	0,58		65	39,20		3,7	378
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	333	279	57,66		421	1,60		269	36,72		3,1	389
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 559	3	48,29		111	8,53		15	20,19		1,8	86
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	55	3	26,29		55	36,52		16	52,09		1,2	147
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	62	5	42,90		65	100,00		7	60,26		3,6	379
27	Total		349 481	\$ 38 858	\$ 66,28	%	439 593	\$ 0,04	%	4 774	11,21	%	2,4	12 065 \$ 2,74 % 41 \$ 16 \$

¹ Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* de 2026 du BSIF, les entités soutenues par le gouvernement américain ont été reclassées de la catégorie d'actifs Emprunteurs souverains à la catégorie d'actifs Entreprises au premier trimestre de 2026.

² À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

³ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

⁴ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁵ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁶ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁷ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁸ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁹ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2025														N° de ligne	
		T4															
		Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions		
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	413 045	\$ 38 171	\$ 66,64	% 504 629 ⁸	\$ 0,02	% 3 993	10,38	% 2,7	11 893	\$ 2,36	% 10	\$		
2		De 0,15 à <0,25	BB+	873	874	75,32	1 433	0,21	104	19,88	2,7	293	20,45	1			
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	610	216	51,31	702	0,35	160	24,94	3,1	265	37,75	1			
4		De 0,50 à <0,75	B+	499	63	47,42	519	0,59	69	49,11	3,8	530	102,12	1			
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	426	194	50,69	510	1,82	298	44,30	3,0	590	115,69	4			
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 549	4	30,32	124	8,74	20	24,90	1,9	119	95,97	3			
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	59	2	35,31	59	34,93	16	47,16	1,3	143	242,37	10			
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	92	9	29,61	95	100,00	10	61,65	3,1	544	572,63	33			
9		Total		417 153	\$ 39 533	\$ 66,63	% 508 071	\$ 0,05	% 4 657	10,52	% 2,7	14 377	\$ 2,83	% 63	\$	42	\$
		2025															
		T3															
		Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions		
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	416 768	\$ 38 245	\$ 66,04	% 508 338 ⁸	\$ 0,02	% 3 418	10,31	% 2,7	11 965	\$ 2,35	% 10	\$		
11		De 0,15 à <0,25	BB+	946	869	74,66	1 482	0,21	99	23,60	2,7	364	24,56	1			
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	552	255	53,09	669	0,37	170	24,10	3,3	250	37,37	1			
13		De 0,50 à <0,75	B+	617	68	48,80	642	0,60	80	44,94	3,6	594	92,52	2			
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	485	225	26,39	530	1,84	298	38,91	2,7	535	100,94	4			
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 482	4	31,01	39	8,62	14	51,74	1,9	78	200,00	2			
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	62	3	37,14	62	37,19	19	48,18	1,5	151	243,55	12			
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	104	5	43,02	106	100,00	9	62,96	3,0	579	546,23	38			
18		Total		421 016	\$ 39 674	\$ 65,89	% 511 868	\$ 0,05	% 4 089	10,46	% 2,7	14 516	\$ 2,84	% 70	\$	43	\$

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

N° de ligne		2026 T3																									
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	21 137	\$	13 687	\$	41,22	%	27 444	\$	0,06	%	416		45,29	%	1,9		5 824	\$	21,22	%	7	\$		
2		De 0,15 à <0,25	BB+	136		305		41,40		266		0,20		18		41,59		2,1		116		43,61		–			
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	710		439		34,62		450		0,33		24		40,01		1,3		193		42,89		1			
4		De 0,50 à <0,75	B+	59		425		43,11		242		0,56		17		16,81		2,6		73		30,17		–			
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	46		23		36,04		54		2,00		23		53,91		2,2		75		138,89		1			
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	208		2		100,00		2		4,71		5		–		3,5		–		–		–			
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2		11		100,00		13		33,33		2		2,58		4,8		2		15,38		–			
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	1		–		–		1		100,00		1		24,29		1,0		–		–		–			
9		Total		22 299	\$	14 892	\$	41,13	%	28 472	\$	0,09	%	497		44,93	%	1,9		6 283	\$	22,07	%	9	\$	9	\$
2026 T2																											
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	19 090	\$	12 351	\$	41,69	%	24 887	\$	0,06	%	409		45,51	%	1,9		5 397	\$	21,69	%	7	\$		
11		De 0,15 à <0,25	BB+	139		297		41,25		261		0,21		21		41,63		2,0		114		43,68		–			
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	651		432		35,84		417		0,33		21		40,30		1,4		181		43,41		1			
13		De 0,50 à <0,75	B+	78		515		42,39		296		0,56		19		22,85		2,6		116		39,19		–			
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	25		39		38,26		40		2,09		24		35,63		2,1		36		90,00		–			
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	216		3		100,00		3		4,71		6		–		1,3		–		–		–			
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2		17		78,71		15		33,33		3		9,41		4,2		7		46,67		–			
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	1		–		–		1		100,00		1		24,72		1,0		–		–		–			
18		Total		20 202	\$	13 654	\$	41,57	%	25 920	\$	0,10	%	497		45,08	%	1,9		5 851	\$	22,57	%	8	\$	7	\$
2026 T1																											
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
19		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	23 282	\$	11 801	\$	42,27	%	28 911	\$	0,06	%	405		51,13	%	1,6		5 901	\$	20,41	%	8	\$		
20		De 0,15 à <0,25	BB+	139		239		41,17		237		0,20		20		41,28		3,0		126		53,16		–			
21		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	531		462		36,04		400		0,33		25		40,03		1,2		162		40,50		1			
22		De 0,50 à <0,75	B+	102		505		42,37		316		0,57		23		24,17		2,1		139		43,99		–			
23		De 0,75 à <2,50	De B à B-	102		18		38,21		25		1,97		19		46,48		2,4		30		120,00		–			
24		De 2,50 à <10,00	CCC+	231		6		63,06		5		4,71		10		9,15		1,3		1		20,00		–			
25		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2		11		100,00		13		33,33		2		2,63		4,8		2		15,38		–			
26		100,00 (défaillance)	Défaillance	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–			
27		Total		24 389	\$	13 042	\$	42,09	%	29 907	\$	0,08	%	496		50,59	%	1,6		6 361	\$	21,27	%	9	\$	8	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025																
T4																
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	19 425	\$ 12 103	\$ 42,23	% 25 283	\$ 0,06	% 420	48,58	% 1,8	5 920	\$ 23,41	% 6	\$		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	126	91	43,88	167	0,20	15	45,17	3,1	108	64,67	–			
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	352	486	35,48	389	0,34	26	40,47	1,6	176	45,24	1			
4	De 0,50 à <0,75	B+	108	627	41,69	370	0,58	23	23,81	2,0	169	45,68	1			
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	283	14	68,31	60	2,05	22	58,51	2,4	90	150,00	1			
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1	6	63,06	5	4,71	10	9,24	1,3	1	20,00	–			
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2	11	100,00	13	33,33	2	2,66	4,9	2	15,38	–			
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
9	Total		20 297	\$ 13 338	\$ 42,06	% 26 287	\$ 0,09	% 514	48,08	% 1,9	6 466	\$ 24,60	% 9	\$	8	\$
2025																
T3																
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 781	\$ 11 788	\$ 43,59	% 24 230	\$ 0,06	% 409	47,73	% 2,0	5 811	\$ 23,98	% 7	\$		
11	De 0,15 à <0,25	BB+	198	187	40,01	273	0,20	19	43,73	2,4	141	51,65	–			
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	188	392	35,06	307	0,33	21	42,89	2,1	159	51,79	–			
13	De 0,50 à <0,75	B+	183	556	38,45	397	0,58	29	21,04	2,1	154	38,79	1			
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	251	9	68,24	17	1,85	26	21,23	2,6	9	52,94	–			
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1	7	66,80	6	4,71	11	8,22	1,9	1	16,67	–			
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	11	100,00	11	33,33	1	–	5,0	–	–	–			
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
18	Total		19 602	\$ 12 950	\$ 43,14	% 25 241	\$ 0,09	% 511	47,16	% 2,0	6 275	\$ 24,86	% 8	\$	8	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2026																
		T3																

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

À la date du bilan		N° de ligne	2026														
			T2														
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15	%	30 897 \$	13 844 \$	54,75 %	10 909 \$	0,07 %	219 853	11,18 %		218 \$	2,00 %	1 \$			
	2	De 0,15 à <0,25		6 634	391	49,29	2 936	0,19	26 177	10,90		128	4,36	1			
	3	De 0,25 à <0,50		6 437	183	48,05	2 855	0,32	29 538	10,69		176	6,16	1			
	4	De 0,50 à <0,75		4 209	586	53,25	1 830	0,52	15 720	10,66		159	8,69	1			
	5	De 0,75 à <2,50		5 394	31	51,01	2 317	1,29	14 192	10,70		366	15,80	3			
	6	De 2,50 à <10,00		1 547	45	29,60	619	5,71	6 173	10,66		229	37,00	4			
	7	De 10,00 à <100,00		452	2	94,18	185	27,04	1 879	10,61		103	55,68	5			
	8	100,00 (défaillance)		142	–	–	49	100,00	713	10,56		64	130,61	–			
	9	Total		55 712	15 082	54,39	21 700	0,90	314 245	10,96		1 443	6,65	16	15		
Canada – non assurées ^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15		207 159	116 163	49,82	265 030	0,07	862 775	22,10		11 282	4,26	39			
	11	De 0,15 à <0,25		58 000	8 367	46,89	61 923	0,19	154 257	26,89		7 255	11,72	32			
	12	De 0,25 à <0,50		43 876	3 782	41,11	45 430	0,32	134 608	28,11		8 579	18,88	42			
	13	De 0,50 à <0,75		19 992	2 699	47,33	21 270	0,51	48 655	28,34		5 080	23,88	31			
	14	De 0,75 à <2,50		23 327	1 343	44,21	23 920	1,26	49 839	28,70		10 718	44,81	86			
	15	De 2,50 à <10,00		4 691	79	43,43	4 726	5,66	14 164	25,10		4 311	91,22	65			
	16	De 10,00 à <100,00		1 590	5	55,63	1 593	31,63	4 352	22,17		1 864	117,01	110			
	17	100,00 (défaillance)		600	–	–	600	100,00	1 626	24,05		1 339	223,17	37			
	18	Total		359 235	132 438	49,27	424 492	0,52	1 270 276	24,17		50 428	11,88	442	508		
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15		19 335	15 154	66,86	29 466	0,07	88 975	29,42		1 587	5,39	6			
	20	De 0,15 à <0,25		12 158	1 186	52,82	12 785	0,19	24 843	27,99		1 446	11,31	7			
	21	De 0,25 à <0,50		8 913	458	40,54	9 099	0,32	33 004	28,87		1 524	16,75	8			
	22	De 0,50 à <0,75		6 382	253	42,11	6 489	0,52	13 645	30,72		1 643	25,32	10			
	23	De 0,75 à <2,50		7 541	275	42,32	7 658	1,29	24 534	33,74		3 846	50,22	33			
	24	De 2,50 à <10,00		1 744	71	22,87	1 760	5,56	9 055	35,26		2 118	120,34	34			
	25	De 10,00 à <100,00		719	12	18,29	721	27,53	3 608	33,11		1 259	174,62	62			
	26	100,00 (défaillance)		692	–	–	692	100,00	2 889	22,86		657	94,94	106			
	27	Total		57 484	17 409	64,25	68 670	1,74	200 553	29,81		14 080	20,50	266	198		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel				472 431 \$	164 929 \$	51,32 %	514 862 \$	0,70 %	1 785 074	24,37 %		65 951 \$	12,81 %	724 \$	721 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendrent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendrent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendrent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne		2026 T1																
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	31 839 \$	14 036 \$	54,65 %	11 167 \$	0,07 %	225 780	11,15 %		220 \$	1,97 %	1 \$					
	2	De 0,15 à <0,25	6 533	351	49,83	2 874	0,19	26 413	10,89		124	4,31	1					
	3	De 0,25 à <0,50	7 007	196	46,57	3 103	0,32	30 826	10,60		189	6,09	1					
	4	De 0,50 à <0,75	4 099	572	53,49	1 821	0,52	15 865	10,61		157	8,62	1					
	5	De 0,75 à <2,50	5 429	56	46,68	2 327	1,28	14 376	10,64		361	15,51	3					
	6	De 2,50 à <10,00	1 484	39	19,18	596	5,72	6 050	10,68		221	37,08	4					
	7	De 10,00 à <100,00	430	6	69,09	175	27,70	1 851	10,60		98	56,00	5					
	8	100,00 (défaillance)	137	—	—	39	100,00	735	10,55		52	133,33	—					
	9	Total	56 958	15 256	54,28	22 102	0,83	321 896	10,92		1 422	6,43	16					
Canada – non assurées ^{7, 8}	10	De 0,00 à <0,15	206 414	111 996	49,65	262 026	0,07	860 531	21,58		10 837	4,14	38					
	11	De 0,15 à <0,25	60 313	8 789	46,88	64 433	0,20	160 193	26,31		7 515	11,66	34					
	12	De 0,25 à <0,50	43 021	3 964	41,69	44 674	0,33	132 715	27,35		8 241	18,45	40					
	13	De 0,50 à <0,75	18 904	2 648	46,87	20 145	0,51	47 085	27,47		4 635	23,01	28					
	14	De 0,75 à <2,50	22 614	1 358	43,99	23 211	1,27	48 680	27,79		10 116	43,58	81					
	15	De 2,50 à <10,00	4 685	81	40,63	4 717	5,68	13 806	24,41		4 162	88,23	63					
	16	De 10,00 à <100,00	1 513	5	57,14	1 516	31,56	4 296	21,58		1 733	114,31	101					
	17	100,00 (défaillance)	548	—	—	548	100,00	1 592	23,51		1 216	221,90	32					
	18	Total	358 012	128 841	49,10	421 270	0,51	1 268 898	23,57		48 455	11,50	417					
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	29 593	15 803	66,33	40 075	0,07	105 738	29,18		2 182	5,44	8					
	20	De 0,15 à <0,25	9 450	781	50,77	9 847	0,19	26 765	29,35		1 167	11,85	6					
	21	De 0,25 à <0,50	5 965	373	40,63	6 117	0,32	26 097	30,30		1 076	17,59	6					
	22	De 0,50 à <0,75	3 745	222	41,87	3 837	0,52	10 525	33,17		1 050	27,37	7					
	23	De 0,75 à <2,50	5 669	225	39,24	5 757	1,33	19 064	34,95		3 055	53,07	27					
	24	De 2,50 à <10,00	1 543	62	16,83	1 553	5,84	7 831	33,38		1 804	116,16	30					
	25	De 10,00 à <100,00	624	9	19,64	625	26,69	3 086	32,27		1 070	171,20	51					
	26	100,00 (défaillance)	707	—	—	707	100,00	2 952	23,34		691	97,74	110					
	27	Total	57 296	17 475	64,22	68 518	1,65	202 058	30,08		12 095	17,65	245					
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel																		
	28		472 266 \$	161 572 \$	51,22 %	511 890 \$	0,68 %	1 792 852	23,90 %		61 972 \$	12,11 %	678 \$					

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

À la date du bilan		N° de ligne	2025																								
			T4																								
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	\$	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	\$	FCEC moyen (%)	%	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	\$	PD moyenne (%)	%	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	%	Échéance moyenne (en années) ⁵	%	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	%	PA	\$	Provisions	\$	
Canada – assurées ^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15	%	33 183		14 173		54,56		11 616		0,07		233 367	11,13		229		1,97		1						
	2	De 0,15 à <0,25		6 551		380		48,46		2 860		0,19		27 591	10,85		123		4,30		1						
	3	De 0,25 à <0,50		6 778		164		44,32		2 976		0,32		31 134	10,64		182		6,12		1						
	4	De 0,50 à <0,75		4 284		566		53,09		1 887		0,51		15 527	10,50		156		8,27		1						
	5	De 0,75 à <2,50		5 304		47		75,40		2 235		1,26		14 398	10,63		345		15,44		3						
	6	De 2,50 à <10,00		1 384		26		28,34		562		5,71		6 002	10,67		208		37,01		3						
	7	De 10,00 à <100,00		412		6		68,23		156		28,11		1 796	10,66		87		55,77		5						
	8	100,00 (défaillance)		123		–		–		34		100,00		695	10,52		45		132,35		–						
	9	Total		58 019		15 362		54,27		22 326		0,77		330 510	10,91		1 375		6,16		15					15	
Canada – non assurées ^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15		207 737		108 816		49,79		261 912		0,06		864 663	21,00		10 468		4,00		37						
	11	De 0,15 à <0,25		57 700		8 086		47,07		61 506		0,20		156 252	25,26		6 841		11,12		31						
	12	De 0,25 à <0,50		43 251		3 931		43,66		44 967		0,32		129 968	27,27		8 158		18,14		40						
	13	De 0,50 à <0,75		17 975		2 423		47,17		19 118		0,51		45 135	26,43		4 229		22,12		26						
	14	De 0,75 à <2,50		21 136		1 219		43,78		21 670		1,26		46 787	26,99		9 120		42,09		73						
	15	De 2,50 à <10,00		4 458		78		41,47		4 491		5,61		13 245	23,53		3 803		84,68		57						
	16	De 10,00 à <100,00		1 346		3		65,56		1 348		32,10		3 806	20,10		1 415		104,97		86						
	17	100,00 (défaillance)		480		–		–		480		100,00		1 441	23,30		1 046		217,92		28						
	18	Total		354 083		124 556		49,30		415 492		0,47		1 261 297	22,90		45 080		10,85		378					430	
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15		29 765		16 560		66,28		40 740		0,07		108 067	29,24		2 247		5,52		9						
	20	De 0,15 à <0,25		9 195		560		42,64		9 434		0,19		26 435	28,26		1 078		11,43		5						
	21	De 0,25 à <0,50		6 632		388		40,88		6 791		0,32		25 450	30,04		1 222		17,99		7						
	22	De 0,50 à <0,75		4 485		209		42,49		4 574		0,51		11 202	34,44		1 262		27,59		8						
	23	De 0,75 à <2,50		5 950		211		38,77		6 032		1,32		19 795	34,18		3 101		51,41		27						
	24	De 2,50 à <10,00		1 310		67		16,56		1 321		5,02		7 101	35,99		1 586		120,06		25						
	25	De 10,00 à <100,00		775		8		15,91		776		20,87		2 555	30,05		1 204		155,15		50						
	26	100,00 (défaillance)		734		–		–		734		100,00		2 842	23,06		726		98,91		111						
	27	Total		58 846		18 003		64,19		70 402		1,61		203 447	30,02		12 426		17,65		242					192	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel				470 948	\$	157 921	\$	51,48	%	508 220	\$	0,64	%	1 795 254	23,36	%	58 881	\$	11,59	%	635	\$			637	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2025 T3														
À la date du bilan																
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées ^{7, 8, 9}																
1	De 0,00 à <0,15 %	34 621	\$ 14 326	\$ 54,52	%	12 053	\$ 0,07	% 241 586	11,14	%	235	\$ 1,95	% 1	\$		
2	De 0,15 à <0,25	6 493	362	48,37		2 834	0,19	27 713	10,89		122	4,30		1		
3	De 0,25 à <0,50	6 509	213	44,17		2 825	0,32	30 595	10,62		173	6,12		1		
4	De 0,50 à <0,75	4 202	567	53,64		1 865	0,52	16 056	10,56		161	8,63		1		
5	De 0,75 à <2,50	5 088	50	40,43		2 116	1,28	14 289	10,61		328	15,50		3		
6	De 2,50 à <10,00	1 387	34	44,68		559	5,58	6 206	10,70		205	36,67		3		
7	De 10,00 à <100,00	415	3	84,14		160	28,41	1 899	10,57		88	55,00		5		
8	100,00 (défaillance)	112	–	–		31	100,00	658	10,64		41	132,26		–		
9	Total	58 827	15 555	54,14		22 443	0,75	339 002	10,93		1 353	6,03		15	14	
Canada – non assurées ^{7, 9}																
10	De 0,00 à <0,15	207 757	106 369	49,75		260 673	0,07	864 851	20,88		10 396	3,99		36		
11	De 0,15 à <0,25	54 698	7 555	44,52		58 061	0,19	149 950	26,28		6 580	11,33		29		
12	De 0,25 à <0,50	38 698	3 196	39,13		39 949	0,32	121 026	26,46		7 121	17,83		35		
13	De 0,50 à <0,75	16 774	2 332	46,07		17 848	0,51	43 556	26,48		3 949	22,13		24		
14	De 0,75 à <2,50	21 300	1 227	42,69		21 824	1,27	48 364	26,47		9 033	41,39		72		
15	De 2,50 à <10,00	4 430	70	42,40		4 459	5,55	13 505	23,31		3 753	84,17		56		
16	De 10,00 à <100,00	1 380	3	56,24		1 382	32,08	3 861	20,19		1 456	105,35		88		
17	100,00 (défaillance)	433	–	–		433	100,00	1 372	22,70		913	210,85		25		
18	Total	345 470	120 752	48,99		404 629	0,47	1 246 485	22,78		43 201	10,68		365	413	
États-Unis – non assurées ⁷																
19	De 0,00 à <0,15	29 024	16 148	66,20		39 715	0,07	107 661	28,78		2 137	5,38		8		
20	De 0,15 à <0,25	9 099	961	53,06		9 609	0,19	27 339	29,31		1 124	11,70		5		
21	De 0,25 à <0,50	6 505	373	39,51		6 652	0,32	26 261	30,08		1 200	18,04		6		
22	De 0,50 à <0,75	4 691	197	40,43		4 771	0,51	11 643	35,00		1 336	28,00		9		
23	De 0,75 à <2,50	5 690	209	37,73		5 769	1,32	18 584	33,94		2 935	50,88		26		
24	De 2,50 à <10,00	1 458	62	16,69		1 468	5,75	7 578	33,08		1 667	113,56		27		
25	De 10,00 à <100,00	545	9	14,23		547	25,79	2 824	32,63		950	173,67		46		
26	100,00 (défaillance)	725	–	–		725	100,00	2 840	23,23		696	96,00		113		
27	Total	57 737	17 959	64,13		69 256	1,62	204 730	29,90		12 045	17,39		240	185	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel			462 034 \$	\$ 154 266	\$ 51,27 %	496 328 \$	\$ 0,64 %	1 790 217	23,24 %		56 599 \$	\$ 11,40 %	% 620	\$ 612	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T3														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	5 157 \$	134 248 \$	61,14 %	87 236 \$	0,07 %	14 421 262	83,96 %		3 195 \$	3,66 %	51 \$			
De 0,15 à <0,25	2 541	21 768	60,66	15 745	0,19	2 347 828	86,42		1 418	9,01	26			
De 0,25 à <0,50	3 259	18 928	59,53	14 526	0,32	2 979 036	87,59		1 983	13,65	41			
De 0,50 à <0,75	3 835	14 005	62,10	12 532	0,52	1 493 253	88,32		2 561	20,44	58			
De 0,75 à <2,50	14 796	19 580	67,96	28 104	1,47	3 755 373	90,32		12 801	45,55	375			
De 2,50 à <10,00	11 483	7 157	86,28	17 658	5,19	3 532 340	89,86		19 272	109,14	826			
De 10,00 à <100,00	3 256	515	75,28	3 644	34,91	1 392 346	89,44		7 332	201,21	1 142			
100,00 (défaillance)	177	–	–	177	100,00	32 855	82,72		113	63,84	137			
Total	44 504 \$	216 201 \$	62,50 %	179 622 \$	1,66 %	29 954 293	86,46 %		48 675 \$	27,10 %	2 656 \$	3 011 \$		
2026 T2														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	4 434 \$	132 688 \$	60,87 %	85 207 \$	0,07 %	14 651 297	84,25 %		3 128 \$	3,67 %	49 \$			
De 0,15 à <0,25	2 383	21 227	61,69	15 478	0,19	2 389 406	86,53		1 397	9,03	26			
De 0,25 à <0,50	3 141	18 272	60,39	14 176	0,32	3 040 521	87,69		1 937	13,66	40			
De 0,50 à <0,75	3 770	13 679	62,99	12 386	0,52	1 535 059	88,37		2 536	20,47	57			
De 0,75 à <2,50	14 262	19 306	69,09	27 600	1,47	3 854 923	90,28		12 526	45,38	367			
De 2,50 à <10,00	11 006	7 380	88,98	17 572	5,13	3 627 237	89,66		19 013	108,20	812			
De 10,00 à <100,00	3 147	487	85,06	3 561	34,35	1 441 395	89,48		7 261	203,90	1 100			
100,00 (défaillance)	176	–	–	176	100,00	37 649	82,72		112	63,64	136			
Total	42 319 \$	213 039 \$	62,82 %	176 156 \$	1,65 %	30 577 487	86,60 %		47 910 \$	27,20 %	2 587 \$	2 931 \$		
2026 T1														
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
De 0,00 à <0,15 %	4 554 \$	138 269 \$	60,24 %	87 853 \$	0,07 %	14 805 514	84,33 %		3 216 \$	3,66 %	51 \$			
De 0,15 à <0,25	2 443	21 893	59,60	15 490	0,19	2 429 336	86,57		1 399	9,03	26			
De 0,25 à <0,50	3 234	18 680	58,52	14 166	0,32	3 090 878	87,70		1 936	13,67	40			
De 0,50 à <0,75	3 844	13 937	61,50	12 415	0,52	1 563 148	88,36		2 540	20,46	57			
De 0,75 à <2,50	14 301	20 684	68,07	28 380	1,49	3 901 453	90,32		13 019	45,87	383			
De 2,50 à <10,00	10 856	5 936	87,15	16 029	5,32	3 737 363	89,82		17 822	111,19	768			
De 10,00 à <100,00	3 105	541	75,77	3 515	35,36	1 422 390	89,54		7 073	201,22	1 118			
100,00 (défaillance)	156	–	–	156	100,00	33 453	82,45		102	65,38	121			
Total	42 493 \$	219 940 \$	61,61 %	178 004 \$	1,61 %	30 983 535	86,63 %		47 107 \$	26,46 %	2 564 \$	2 943 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025																									
T4																									
		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
Fourchette de PD ¹			\$		\$	%		\$	%		%		%		%			\$	%		%		\$		\$
De 0,00 à <0,15	%	6 408		156 458		57,53		96 425		0,07		15 695 121		87,26				3 618		3,75		57			
De 0,15 à <0,25		2 524		17 590		62,35		13 492		0,19		2 270 896		87,16				1 223		9,06		23			
De 0,25 à <0,50		3 049		13 982		62,05		11 725		0,32		2 737 431		88,21				1 609		13,72		33			
De 0,50 à <0,75		3 765		10 879		65,38		10 878		0,53		1 408 795		89,49				2 281		20,97		52			
De 0,75 à <2,50		14 645		19 492		67,56		27 813		1,50		4 001 691		91,10				12 927		46,48		380			
De 2,50 à <10,00		10 122		4 914		91,31		14 609		5,27		3 580 262		90,28				16 236		111,14		696			
De 10,00 à <100,00		2 533		456		75,15		2 876		37,94		1 360 011		89,51				5 668		197,08		982			
100,00 (défaillance)		152		—		—		152		100,00		31 873		83,66				92		60,53		120			
Total		43 198	\$	223 771	\$	60,23	%	177 970	\$	1,47	%	31 086 080		88,33	%			43 654	\$	24,53	%	2 343	\$	2 998	\$

2025															
T3															

	Fourchette de PD ¹		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	%	7 507	\$	164 533	\$	57,49	%	102 089	\$	0,07	%	16 924 889		86,51	%			3 756	\$	3,68	%	59	\$		
11	De 0,15 à <0,25		2 526		14 601		60,64		11 380		0,19		2 070 557		87,92				1 040		9,14		19			
12	De 0,25 à <0,50		3 051		11 328		60,49		9 903		0,32		2 452 594		88,92				1 372		13,85		28			
13	De 0,50 à <0,75		3 754		9 755		63,72		9 970		0,53		1 513 916		88,85				2 078		20,84		47			
14	De 0,75 à <2,50		14 924		18 783		65,01		27 135		1,49		4 003 390		90,85				12 540		46,21		369			
15	De 2,50 à <10,00		9 816		3 407		81,83		12 604		5,45		3 263 961		91,08				14 430		114,49		625			
16	De 10,00 à <100,00		2 428		420		75,12		2 743		37,41		1 209 040		89,58				5 429		197,92		926			
17	100,00 (défaillance)		143		–		–		143		100,00		27 821		85,55				82		57,34		116			
18	Total		44 149	\$	222 827	\$	59,16	%	175 967	\$	1,38	%	31 466 168		87,91	%			40 727	\$	23,14	%	2 189	\$	2 984	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026													
T3													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
De 0,00 à <0,15 %	8 984	\$ 5 199	\$ 73,35	% 12 797	\$ 0,09	% 483 200	41,99	%	1 193	\$ 9,32	% 5	\$	
De 0,15 à <0,25	8 013	4 263	48,95	10 099	0,20	378 470	46,36		1 880	18,62	9		
De 0,25 à <0,50	18 710	1 115	70,28	19 494	0,32	504 187	35,92		4 625	23,73	23		
De 0,50 à <0,75	9 903	1 250	68,68	10 762	0,53	284 438	46,65		3 724	34,60	27		
De 0,75 à <2,50	34 705	2 519	73,20	36 541	1,53	818 396	50,57		21 325	58,36	284		
De 2,50 à <10,00	18 633	726	75,58	18 950	5,64	603 091	57,02		16 228	85,64	612		
De 10,00 à <100,00	4 802	70	67,87	4 816	27,38	195 543	57,44		6 077	126,18	759		
100,00 (défaillance)	725	4	100,00	692	100,00	18 347	53,00		809	116,91	302		
Total	104 475	\$ 15 146	\$ 65,94	% 114 151	\$ 3,32	% 3 285 672	47,74	%	55 861	\$ 48,94	% 2 021	\$	2 011 \$

2026													
T2													
Fourchette de PD¹	Expositions brutes au bilan initiales²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁶	PA	Provisions	
De 0,00 à <0,15 %	8 398	\$ 5 077	\$ 73,42	% 12 126	\$ 0,09	% 480 931	42,31	%	1 137	\$ 9,38	% 5	\$	
De 0,15 à <0,25	7 582	4 154	46,16	9 500	0,20	377 724	45,39		1 731	18,22	9		
De 0,25 à <0,50	17 666	1 092	70,11	18 432	0,32	498 532	36,20		4 374	23,73	22		
De 0,50 à <0,75	9 509	1 213	68,67	10 342	0,53	282 497	47,12		3 615	34,95	26		
De 0,75 à <2,50	33 484	2 386	72,53	35 206	1,57	810 912	51,00		20 802	59,09	281		
De 2,50 à <10,00	18 475	660	74,25	18 720	5,65	610 245	57,22		16 091	85,96	608		
De 10,00 à <100,00	4 995	59	67,81	4 994	27,28	203 788	57,19		6 266	125,47	785		
100,00 (défaillance)	718	4	100,00	682	100,00	18 816	53,62		801	117,45	301		
Total	100 827	\$ 14 645	\$ 64,92	% 110 002	\$ 3,45	% 3 283 445	48,07	%	54 817	\$ 49,83	% 2 037	\$	2 003 \$
2026													
T1													
Fourchette de PD¹	Expositions brutes au bilan initiales²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁶	PA	Provisions	
De 0,00 à <0,15 %	8 239	\$ 5 021	\$ 73,79	% 11 944	\$ 0,09	% 481 383	42,42	%	1 122	\$ 9,39	% 4	\$	
De 0,15 à <0,25	7 546	4 225	46,03	9 491	0,20	380 266	45,27		1 727	18,20	8		
De 0,25 à <0,50	17 645	1 081	70,85	18 411	0,32	502 440	35,95		4 320	23,46	22		
De 0,50 à <0,75	9 382	1 212	69,41	10 224	0,53	278 574	46,94		3 559	34,81	25		
De 0,75 à <2,50	33 351	2 340	73,51	35 063	1,57	807 549	50,67		20 626	58,83	279		
De 2,50 à <10,00	17 993	664	75,48	18 234	5,65	618 347	57,16		15 660	85,88	592		
De 10,00 à <100,00	5 010	59	64,08	5 001	27,40	204 571	56,74		6 215	124,28	782		
100,00 (défaillance)	674	4	100,00	637	100,00	18 409	53,34		726	113,97	282		
Total	99 840	\$ 14 606	\$ 65,18	% 109 005	\$ 3,42	% 3 291 539	47,84	%	53 955	\$ 49,50	% 1 994	\$	2 017 \$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2025																								
		T4																								
		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions		
		Fourchette de PD ¹																								
1		De 0,00 à <0,15 %	7 486	\$	4 932	\$	74,13	%	11 142	\$	0,09	%	477 385		42,36	%		1 045	\$	9,38	%	4	\$			
2		De 0,15 à <0,25	6 911		4 228		45,86		8 850		0,20		354 068		46,31			1 648		18,62		8				
3		De 0,25 à <0,50	16 526		1 105		70,83		17 309		0,33		467 556		35,94			3 693		21,34		20				
4		De 0,50 à <0,75	9 143		1 204		68,88		9 973		0,53		275 126		46,76			3 460		34,69		25				
5		De 0,75 à <2,50	36 656		2 345		73,27		38 366		1,57		879 725		51,62			23 059		60,10		313				
6		De 2,50 à <10,00	19 109		687		74,69		19 323		5,34		634 389		57,38			16 527		85,53		593				
7		De 10,00 à <100,00	4 300		62		74,32		4 314		26,77		181 267		55,93			5 323		123,39		642				
8		100,00 (défaillance)	695		5		100,00		656		100,00		18 617		51,58			548		83,54		294				
9		Total	100 826	\$	14 568	\$	65,14	%	109 933	\$	3,26	%	3 288 133		48,53	%		55 303	\$	50,31	%	1 899	\$		2 033	\$
		2025																								
		T3																								
		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions		
		Fourchette de PD ¹																								
10		De 0,00 à <0,15 %	7 543	\$	4 784	\$	69,33	%	10 859	\$	0,09	%	519 191		45,12	%		1 060	\$	9,76	%	4	\$			
11		De 0,15 à <0,25	6 814		3 905		45,20		8 579		0,20		340 599		43,30			1 493		17,40		7				
12		De 0,25 à <0,50	15 596		1 098		66,06		16 321		0,32		458 218		35,54			3 418		20,94		19				
13		De 0,50 à <0,75	8 871		1 430		69,61		9 866		0,53		282 070		46,88			3 458		35,05		25				
14		De 0,75 à <2,50	35 372		2 134		64,29		36 738		1,57		859 289		51,05			21 875		59,54		297				
15		De 2,50 à <10,00	18 772		768		66,55		18 967		5,40		620 683		56,95			16 118		84,98		582				
16		De 10,00 à <100,00	4 368		87		61,55		4 384		26,80		181 427		54,92			5 324		121,44		642				
17		100,00 (défaillance)	688		4		100,00		645		100,00		18 146		50,44			557		86,36		281				
18		Total	98 024	\$	14 210	\$	61,53	%	106 359	\$	3,34	%	3 279 623		48,26	%		53 303	\$	50,12	%	1 857	\$		1 974	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Valeur à risque (VaR) pour les cessions temporaires de titres

Total

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

AS-RCC (pour les dérivés)

Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)

Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)

Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)

VaR pour les cessions temporaires de titres

Total

N° de
ligne

2026
T3

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	9 806	\$ 34 125	\$	1,4	61 503	\$ 9 786
2	–	–	–	–	–	–
3			–	–	–	–
4					–	–
5					566 607	5 261
6					–	–
7					628 110	\$ 15 047

2026
T2

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
8	10 065	\$ 33 906	\$	1,4	61 559	\$ 9 931
9	–	–	–	–	–	–
10			–	–	–	–
11					–	–
12					523 465	4 558
13					–	–
14					585 024	\$ 14 489

2026
T1

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
15	12 607	\$ 35 632	\$	1,4	67 536	\$ 10 731
16	–	–	–	–	–	–
17			–	–	–	–
18					–	–
19					507 808	3 930
20					–	–
21					575 344	\$ 14 661

2025
T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
22	11 678	\$ 34 042	\$	1,4	64 009	\$ 10 570
23	–	–	–	–	–	–
24			–	–	–	–
25					–	–
26					523 220	4 351
27					–	–
28					587 229	\$ 14 921

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

	N° de ligne	2025					
		T3					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	12 796	\$ 36 251	\$	1,4	68 666	\$ 10 712
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	–	–		–	–	–
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3			–	–	–	–
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4					–	–
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5					495 340	3 888
VaR pour les cessions temporaires de titres	6					–	–
Total	7					564 006	\$ 14 600

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.
² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2026 T3												
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Entreprises		6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	–	7
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont le financement spécialisé		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 \$	– \$	– \$	7 \$
			2026 T2												
			Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales		14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Entreprises		19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7	–	–	7
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont le financement spécialisé		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 \$	– \$	– \$	7 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2026 T1														
			Pondération des risques													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Catégories d'actifs Emprunteurs souverains et banques centrales Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises Dont le financement spécialisé Portefeuilles de détail réglementaires Immobilier Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments Autres actifs ¹ Total		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	55	–	–	–	–	55
		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	–	–	–	–	12
		6	–	–	–	–	–	–	205	–	–	93	–	–	–	–	298
		7	–	–	–	–	–	–	205	–	–	43	–	–	–	–	248
		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		13	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	205 \$	– \$	– \$	148 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	353 \$
			2025 T4														
			Pondération des risques													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Catégories d'actifs Emprunteurs souverains et banques centrales Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises Dont le financement spécialisé Portefeuilles de détail réglementaires Immobilier Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments Autres actifs ¹ Total		14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		17	–	–	1 023	15	–	–	–	–	–	204	–	–	–	–	1 242
		18	–	–	142	3	–	–	–	–	–	91	–	–	–	–	236
		19	–	–	3	–	–	14	17	–	–	415	–	–	–	–	449
		20	–	–	3	–	–	14	17	–	–	339	–	–	–	–	373
		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		26	– \$	– \$	1 026 \$	15 \$	– \$	14 \$	17 \$	– \$	– \$	619 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 691 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T3													
			Pondération des risques													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		4	–	–	345	37	–	–	–	–	–	19	–	–	–	401
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		5	–	–	104	4	–	–	–	–	–	4	–	–	–	112
Entreprises		6	–	–	277	–	–	3	49	–	–	350	–	–	–	679
Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		7	–	–	277	–	–	3	49	–	–	302	–	–	–	631
Dont le financement spécialisé		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	– \$	– \$	622 \$	37 \$	– \$	3 \$	49 \$	– \$	– \$	369 \$	– \$	– \$	– \$	1 080 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T3

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	8 369	\$	0,05	%	271		2,92	%	0,2		84	\$	1,00
2	De 0,15 à <0,25		154		0,20		76		44,28		2,9		44		28,57
3	De 0,25 à <0,50		119		0,37		182		42,65		2,3		49		41,18
4	De 0,50 à <0,75		327		0,62		1 098		27,99		2,2		119		36,39
5	De 0,75 à <2,50		522		1,89		773		29,77		1,5		315		60,34
6	De 2,50 à <10,00		482		4,77		242		6,92		0,6		96		19,92
7	De 10,00 à <100,00		44		25,16		114		23,17		1,4		50		113,64
8	100,00 (défaillance)		–		100,00		14		28,18		2,4		1		–
9	Total		10 017	\$	0,51	%	2 770		6,53	%	0,5		758	\$	7,57

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	272 665	\$	0,06	%	2 690		7,31	%	0,2		4 659	\$	1,71
11	De 0,15 à <0,25		42 895		0,19		195		4,94		0,1		1 229		2,87
12	De 0,25 à <0,50		9 613		0,36		146		10,47		0,3		920		9,57
13	De 0,50 à <0,75		940		0,65		69		14,83		0,4		186		19,79
14	De 0,75 à <2,50		7 683		1,85		157		7,49		0,2		1 128		14,68
15	De 2,50 à <10,00		34		6,43		7		41,71		1,3		45		132,35
16	De 10,00 à <100,00		90		17,71		7		40,04		1,0		174		193,33
17	100,00 (défaillance)		59		100,00		2		40,00		3,9		–		–
18	Total		333 979	\$	0,15	%	3 273		7,14	%	0,2		8 341	\$	2,50

2026
T2

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15	%	16 142	\$	0,05	%	258		1,65	%	0,1		83	\$	0,51
20	De 0,15 à <0,25		125		0,20		87		43,98		2,7		35		28,00
21	De 0,25 à <0,50		138		0,39		171		40,36		2,5		56		40,58
22	De 0,50 à <0,75		357		0,62		1 069		25,40		2,5		116		32,49
23	De 0,75 à <2,50		878		1,92		820		30,59		1,8		553		62,98
24	De 2,50 à <10,00		464		4,79		247		7,09		0,6		95		20,47
25	De 10,00 à <100,00		62		22,80		122		42,00		1,8		126		203,23
26	100,00 (défaillance)		2		100,00		18		48,58		3,1		3		150,00
27	Total		18 168	\$	0,36	%	2 792		4,38	%	0,3		1 067	\$	5,87

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15	%	247 557	\$	0,06	%	2 850		7,38	%	0,2		4 585	\$	1,85
29	De 0,15 à <0,25		45 493		0,20		172		3,66		0,1		979		2,15
30	De 0,25 à <0,50		9 013		0,34		146		9,62		0,3		772		8,57
31	De 0,50 à <0,75		2 560		0,66		87		20,58		0,2		607		23,71
32	De 0,75 à <2,50		5 473		1,75		154		8,35		0,2		897		16,39
33	De 2,50 à <10,00		22		8,93		9		44,29		1,9		36		163,64
34	De 10,00 à <100,00		26		18,21		6		40,27		1,2		51		196,15
35	100,00 (défaillance)		56		100,00		2		40,00		4,0		–		–
36	Total		310 200	\$	0,15	%	3 426		7,04	%	0,2		7 927	\$	2,56

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15 %	13 667	\$ 0,05 %	262	1,84 %	0,2	82	\$ 0,60 %
2	De 0,15 à <0,25	228	0,20	94	44,41	1,8	61	26,75
3	De 0,25 à <0,50	189	0,39	182	39,13	3,1	73	38,62
4	De 0,50 à <0,75	408	0,61	1 058	26,00	2,7	137	33,58
5	De 0,75 à <2,50	1 479	2,01	814	18,11	1,2	548	37,05
6	De 2,50 à <10,00	541	4,82	265	7,12	0,6	111	20,52
7	De 10,00 à <100,00	80	27,03	130	29,62	1,7	115	143,75
8	100,00 (défaillance)	1	100,00	17	26,34	3,1	3	300,00
9	Total	16 593	\$ 0,54 %	2 822	5,20 %	0,4	1 130	\$ 6,81 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15 %	238 472	\$ 0,07 %	2 712	7,28 %	0,3	4 495	\$ 1,88 %
11	De 0,15 à <0,25	43 447	0,20	156	3,00	0,1	774	1,78
12	De 0,25 à <0,50	9 091	0,30	138	8,10	0,3	645	7,09
13	De 0,50 à <0,75	1 852	0,66	83	18,76	0,3	414	22,35
14	De 0,75 à <2,50	4 354	1,66	149	8,55	0,3	716	16,44
15	De 2,50 à <10,00	31	7,78	10	47,11	1,8	50	161,29
16	De 10,00 à <100,00	19	18,92	5	40,51	1,4	38	200,00
17	100,00 (défaillance)	58	100,00	2	40,00	4,2	290	500,00
18	Total	297 324	\$ 0,14 %	3 255	6,78 %	0,2	7 422	\$ 2,50 %

2025
T4

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15 %	530	\$ 0,10 %	221	28,19 %	1,9	60	\$ 11,32 %
20	De 0,15 à <0,25	125	0,20	86	47,90	2,6	40	32,00
21	De 0,25 à <0,50	239	0,38	188	37,02	3,2	86	35,98
22	De 0,50 à <0,75	354	0,61	1 063	25,56	3,2	117	33,05
23	De 0,75 à <2,50	893	1,89	782	32,30	2,1	589	65,96
24	De 2,50 à <10,00	498	4,76	255	6,23	0,6	87	17,47
25	De 10,00 à <100,00	114	23,77	144	47,16	1,8	258	226,32
26	100,00 (défaillance)	1	100,00	13	27,29	3,0	2	200,00
27	Total	2 754	\$ 2,62 %	2 752	27,66 %	2,1	1 239	\$ 44,99 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15 %	238 553	\$ 0,07 %	2 813	7,32 %	0,3	4 648	\$ 1,95 %
29	De 0,15 à <0,25	54 809	0,20	151	2,33	0,1	762	1,39
30	De 0,25 à <0,50	13 727	0,30	131	5,12	0,2	605	4,41
31	De 0,50 à <0,75	1 812	0,64	89	16,90	0,4	373	20,58
32	De 0,75 à <2,50	6 083	2,07	154	7,83	0,2	962	15,81
33	De 2,50 à <10,00	27	9,27	9	47,40	1,4	48	177,78
34	De 10,00 à <100,00	19	19,36	5	40,62	1,5	37	194,74
35	100,00 (défaillance)	45	100,00	2	40,00	4,4	223	495,56
36	Total	315 075	\$ 0,16 %	3 354	6,43 %	0,2	7 658	\$ 2,43 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2025 T3									
-------------	------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
1	De 0,00 à <0,15	%	524	\$	0,10	%	521		28,68	%	2,4		64	\$	12,21	%
2	De 0,15 à <0,25		288		0,20		546		22,29		1,7		42		14,58	
3	De 0,25 à <0,50		309		0,37		808		35,33		3,7		105		33,98	
4	De 0,50 à <0,75		168		0,62		239		21,21		2,0		46		27,38	
5	De 0,75 à <2,50		630		1,97		434		27,36		1,3		354		56,19	
6	De 2,50 à <10,00		497		4,83		123		6,37		0,6		92		18,51	
7	De 10,00 à <100,00		84		22,69		151		46,54		1,6		188		223,81	
8	100,00 (défaillance)		–		100,00		3		25,00		3,2		1		–	
9	Total		2 500	\$	2,36	%	2 825		24,10	%	1,8		892	\$	35,68	%

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI fondation)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
10	De 0,00 à <0,15	%	249 343	\$	0,07	%	2 975		7,21	%	0,3		5 028	\$	2,02	%
11	De 0,15 à <0,25		53 271		0,20		144		2,13		0,1		669		1,26	
12	De 0,25 à <0,50		14 407		0,31		156		5,54		0,2		683		4,74	
13	De 0,50 à <0,75		1 230		0,66		63		21,67		0,5		330		26,83	
14	De 0,75 à <2,50		3 360		2,04		137		10,74		0,4		754		22,44	
15	De 2,50 à <10,00		21		9,31		7		50,61		1,7		40		190,48	
16	De 10,00 à <100,00		14		17,58		6		42,22		1,7		29		207,14	
17	100,00 (défaillance)		50		100,00		2		40,00		4,5		251		502,00	
18	Total		321 696	\$	0,14	%	3 490		6,40	%	0,2		7 784	\$	2,42	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.
² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.
³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.
⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T3													

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2025														
	T4														
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1	De 0,00 à <0,15	%	109 402	\$	0,04	%	299		1,83	%	0,5	357	\$	0,33	%
2	De 0,15 à <0,25		12		0,20		12		26,46		3,2	2		16,67	
3	De 0,25 à <0,50		7		0,41		9		25,47		4,9	2		28,57	
4	De 0,50 à <0,75		2		0,66		11		34,11		4,3	1		50,00	
5	De 0,75 à <2,50		31		2,11		15		7,36		0,5	5		16,13	
6	De 2,50 à <10,00		–		–		–		–		–	–		–	
7	De 10,00 à <100,00		1		33,31		3		42,91		5,0	2		200,00	
8	100,00 (défaillance)		6		100,00		4		47,32		4,9	35		583,33	
9	Total		109 461	\$	0,04	%	353		1,84	%	0,5	404	\$	0,37	%
2025															
T3															
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10	De 0,00 à <0,15	%	86 172	\$	0,04	%	303		2,19	%	0,6	338	\$	0,39	%
11	De 0,15 à <0,25		10		0,20		20		23,94		3,2	2		20,00	
12	De 0,25 à <0,50		8		0,39		12		29,55		4,2	2		25,00	
13	De 0,50 à <0,75		1		0,66		4		42,12		4,3	1		100,00	
14	De 0,75 à <2,50		34		2,14		10		5,04		0,3	4		11,76	
15	De 2,50 à <10,00		–		9,31		2		25,00		2,8	–		–	
16	De 10,00 à <100,00		1		23,07		5		41,86		4,6	2		200,00	
17	100,00 (défaillance)		5		100,00		3		46,76		5,0	31		620,00	
18	Total		86 231	\$	0,04	%	359		2,20	%	0,6	380	\$	0,44	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026									
T3									

Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
De 0,00 à <0,15 %	180 529 \$	0,05 %	388	11,41 %	0,3	5 504 \$	3,05 %
De 0,15 à <0,25	69	0,19	5	13,17	0,1	5	7,25
De 0,25 à <0,50	197	0,30	17	8,03	0,2	16	8,12
De 0,50 à <0,75	–	0,66	1	45,00	5,0	–	–
De 0,75 à <2,50	–	–	–	–	–	–	–
De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–
De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–
100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
Total	180 795 \$	0,06 %	411	11,40 %	0,2	5 525 \$	3,06 %

2026									
T2									

Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
De 0,00 à <0,15 %	162 077 \$	0,05 %	386	11,78 %	0,2	5 032 \$	3,10 %
De 0,15 à <0,25	499	0,20	7	1,86	0,1	6	1,20
De 0,25 à <0,50	92	0,39	11	24,46	0,3	23	25,00
De 0,50 à <0,75	1	0,66	2	45,00	2,8	1	100,00
De 0,75 à <2,50	44	2,11	1	–	–	–	–
De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–
De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–
100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
Total	162 713 \$	0,05 %	407	11,75 %	0,2	5 062 \$	3,11 %

2026									
T1									

Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
De 0,00 à <0,15 %	174 261 \$	0,05 %	370	11,63 %	0,2	5 313 \$	3,05 %
De 0,15 à <0,25	199	0,20	6	1,98	0,1	2	1,01
De 0,25 à <0,50	122	0,28	9	6,81	0,3	7	5,74
De 0,50 à <0,75	–	0,66	2	45,00	2,1	–	–
De 0,75 à <2,50	13	2,11	1	–	–	–	–
De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–
De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–
100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
Total	174 595 \$	0,05 %	388	11,62 %	0,2	5 322 \$	3,05 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025 T4													
												Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques	
De 0,00 à <0,15	%	154 473	\$	0,05	%	360		11,63	%	0,2		4 762	\$
De 0,15 à <0,25		61		0,20		6		7,31		0,2		3	
De 0,25 à <0,50		145		0,28		9		4,99		0,3		7	
De 0,50 à <0,75		—		0,66		1		45,00		1,0		—	
De 0,75 à <2,50		28		2,14		1		—		0,1		—	
De 2,50 à <10,00		—		—		—		—		—		—	
De 10,00 à <100,00		—		—		—		—		—		—	
100,00 (défaillance)		—		—		—		—		—		—	
Total		154 707	\$	0,05	%	377		11,62	%	0,2		4 772	\$
2025 T3													
												Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques	
De 0,00 à <0,15	%	147 742	\$	0,05	%	341		12,46	%	0,3		4 981	\$
De 0,15 à <0,25		94		0,20		6		1,65		0,1		1	
De 0,25 à <0,50		210		0,40		8		2,88		0,1		6	
De 0,50 à <0,75		2 101		0,62		3		0,63		0,2		14	
De 0,75 à <2,50		—		—		—		—		—		—	
De 2,50 à <10,00		—		—		—		—		—		—	
De 10,00 à <100,00		—		—		—		—		—		—	
100,00 (défaillance)		—		—		—		—		—		—	
Total		150 147	\$	0,06	%	358		12,27	%	0,3		5 002	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2026 T3										2026 T2									
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés										Sûretés employées pour les transactions sur dérivés									
Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres										Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres									
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	–	\$	6 686	\$	–	\$	2 776	\$	46 899	\$	65 511	\$	–	\$	5 597	\$	–	\$	53 451
Encaisse – autres monnaies	775		11 610		502		8 275		143 678		138 142		1 627		9 888		186		7 757
Dettes souveraines locales	654		928		4 075		5 372		94 387		73 897		1 018		425		4 794		4 969
Autres dettes souveraines	6 556		480		2 601		1 924		132 674		111 159		6 339		565		3 624		2 254
Dettes publiques	836		91		1 738		361		24 117		47 407		1 453		70		2 269		341
Obligations de sociétés	3 175		1 738		4 829		–		43 561		103 434		2 725		1 655		5 326		–
Titres de capitaux propres	1 947		–		3 519		–		31 040		109 568		1 637		–		82		–
Autres sûretés	93		–		–		–		–		–		306		–		–		–
Total	14 036	\$	21 533	\$	17 264	\$	18 708	\$	516 356	\$	649 118	\$	15 105	\$	18 200	\$	16 281	\$	17 497
2026 T1										2025 T4									
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés										Sûretés employées pour les transactions sur dérivés									
Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres										Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres									
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	–	\$	4 037	\$	–	\$	2 342	\$	51 432	\$	70 773	\$	–	\$	5 931	\$	–	\$	2 496
Encaisse – autres monnaies	438		15 083		77		11 608		176 866		147 899		908		11 460		312		8 618
Dettes souveraines locales	1 083		352		3 459		7 044		102 721		60 683		857		445		2 728		6 914
Autres dettes souveraines	5 231		455		4 389		2 492		118 307		121 526		4 449		807		5 828		2 981
Dettes publiques	2 081		63		2 355		343		21 291		45 198		1 067		140		2 446		217
Obligations de sociétés	2 384		1 530		4 266		5		36 770		78 330		2 333		1 427		3 871		38
Titres de capitaux propres	1 324		–		21		–		42 454		129 912		1 751		–		104		–
Autres sûretés	515		50		118		–		25		18		673		50		8		–
Total	13 056	\$	21 570	\$	14 685	\$	23 834	\$	549 866	\$	654 339	\$	12 038	\$	20 260	\$	15 297	\$	21 264
2025 T3																			
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés										Sûretés employées pour les transactions sur dérivés									
Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres										Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres									
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	–	\$	4 826	\$	–	\$	2 254	\$	62 636	\$	72 859	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–
Encaisse – autres monnaies	1 263		10 531		42		7 789		146 571		169 807		1 263		10 531		42		7 789
Dettes souveraines locales	961		227		2 970		5 242		96 351		77 223		961		227		2 970		5 242
Autres dettes souveraines	4 245		697		6 944		3 066		136 571		114 602		4 245		697		6 944		3 066
Dettes publiques	801		327		2 640		201		25 878		47 259		801		327		2 640		201
Obligations de sociétés	3 416		1 695		2 053		1		31 959		56 589		3 416		1 695		2 053		1
Titres de capitaux propres	2 055		–		115		–		38 311		84 004		2 055		–		115		–
Autres sûretés	324		43		–		–		23		–		324		43		–		–
Total	13 065	\$	18 346	\$	14 764	\$	18 553	\$	538 300	\$	622 343	\$	13 065	\$	18 346	\$	14 764	\$	18 553

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3		2026 T2		2026 T1		2025 T4		2025 T3	
			Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels												
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique		1	7 940	\$ 1 464	\$ 8 758	\$ 1 071	\$ 8 239	\$ 1 062	\$ 9 571	\$ 1 501	\$ 9 038	\$ 1 332
Swaps sur défaillance de crédit indicels		2	6 821	2 000	6 751	2 093	7 197	1 440	6 052	841	5 932	213
Swaps sur le rendement total		3	2 654	–	2 386	–	2 619	273	1 632	–	1 760	–
Options sur crédit		4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit		5	1 158	6 855	1 010	6 386	1 001	6 509	962	7 021	644	7 150
Total des notionnels		6	18 573	10 319	18 905	9 550	19 056	9 284	18 217	9 363	17 374	8 695
Justes valeurs												
Juste valeur positive (actif)		7	69	55	46	71	44	64	2	53	3	36
Juste valeur négative (passif)		8	(346)	(7)	(365)	(8)	(312)	(5)	(307)	(4)	(302)	(3)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3		2026 T2		2026 T1		2025 T4		2025 T3	
			ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)		1		\$ 1 247		\$ 1 164		\$ 1 130		\$ 1 194		\$ 940
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :		2										
i) Dérivés négociés hors Bourse		3	26 732	534	25 176	504	29 295	586	34 595	692	23 385	468
ii) Dérivés négociés en Bourse		4	6 989	140	7 634	153	9 250	185	10 330	207	9 345	187
iii) Cessions temporaires de titres		5	16 371	327	13 987	280	13 494	270	14 119	282	10 315	206
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée		6	3 372	67	3 555	71	6 551	131	10 146	203	3 725	75
Dépôts de garantie initiaux séparés		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés		8	–		–		–		–		–	
Contributions aux fonds de garantie préfinancées		9	5 326	–	5 089	–	7 414	–	4 842	–	3 372	–
			1 944	713	1 884	660	1 203	544	1 188	502	1 173	472

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3						2026 T2					
			Activités de négociation						Activités de négociation					
			Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹					
			Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt		1	–	–	978 858	978 858	–	978 858	–	–	832 381	832 381	–	832 381
Contrats à terme standardisés		2	–	–	–	–	–	–	1 055 923	23 587	–	1 079 510	302	1 079 812
Contrats de garantie de taux d'intérêt		3	887 118	28 720	–	915 838	634	916 472	21 103 704	659 695	–	21 763 399	1 703 941	23 467 340
Swaps		4	21 641 656	671 250	–	22 312 906	1 745 551	24 058 457	–	197 354	17 466	214 820	90	214 910
Options vendues		5	–	242 636	14 109	256 645	69	256 714	–	203 882	20 417	224 299	2	224 301
Options achetées		6	–	251 175	18 709	269 884	2	269 886	–	–	–	–	–	–
			22 528 774	1 193 681	1 011 676	24 734 131	1 746 256	26 480 387	22 159 627	1 084 518	870 264	24 114 409	1 704 335	25 818 744
Contrats de change		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés		8	19	463 463	–	463 482	27 001	490 483	27	424 002	–	424 029	26 561	450 590
Contrats à terme de gré à gré		9	–	1 694 251	–	1 694 251	3 910	1 698 161	–	1 644 823	–	1 644 823	2 607	1 647 430
Swaps		10	–	1 729 122	–	1 729 122	169 667	1 898 789	–	1 718 661	–	1 718 661	170 009	1 888 670
Options vendues		11	–	55 129	1	55 130	–	55 130	–	45 551	2	45 553	–	45 553
Options achetées		12	–	50 686	–	50 686	–	50 686	–	39 162	1	39 163	–	39 163
		13	19	3 992 651	1	3 992 671	200 578	4 193 249	27	3 872 199	3	3 872 229	199 177	4 071 406
Contrats dérivés de crédit		14	12 840	2 922	–	15 762	3 450	19 212	13 564	2 565	1	16 130	3 200	19 330
Swaps sur défaillance de crédit		15	3 186	95	–	3 281	–	3 281	2 919	65	–	2 984	–	2 984
Protection acquise		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Protection vendue			16 026	3 017	–	19 043	3 450	22 493	16 483	2 630	1	19 114	3 200	22 314
Autres contrats		17	–	274 820	328 933	603 753	33 354	637 107	–	244 360	222 404	466 764	34 038	500 802
Dérivés d'actions		18	131	103 611	149 598	253 340	–	253 340	151	109 577	161 184	270 912	–	270 912
Contrats de marchandises		19	131	378 431	478 531	857 093	33 354	890 447	151	353 937	383 588	737 676	34 038	771 714
Total		20	22 544 950	5 567 780	1 490 208	29 602 938	1 983 638	31 586 576	22 176 288	5 313 284	1 253 856	28 743 428	1 940 750	30 684 178
			2026 T1						2025 T4					
			Activités de négociation						Activités de négociation					
			Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹					
			Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt		21	–	–	859 596	859 596	–	859 596	–	–	1 207 135	1 207 135	–	1 207 135
Contrats à terme standardisés		22	–	–	–	–	–	–	942 703	31 384	–	974 087	579	974 666
Contrats de garantie de taux d'intérêt		23	1 144 996	46 218	–	1 191 214	484	1 191 698	19 608 951	623 143	–	20 232 094	1 910 412	22 142 506
Swaps		24	20 191 364	605 893	–	20 797 257	1 860 429	22 657 686	–	150 130	53 654	203 784	105	203 889
Options vendues		25	–	123 673	28 305	151 978	95	152 073	–	171 046	56 203	227 249	3	227 252
Options achetées		26	–	130 685	28 105	158 790	2	158 792	–	–	–	–	–	–
			21 336 360	906 469	916 006	23 158 835	1 861 010	25 019 845	20 551 654	975 703	1 316 992	22 844 349	1 911 099	24 755 448
Contrats de change		27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés		28	37	484 829	–	484 866	26 742	511 608	48	456 331	–	456 379	26 687	483 066
Contrats à terme de gré à gré		29	–	1 720 836	–	1 720 836	2 676	1 723 512	–	1 824 527	–	1 824 527	2 160	1 826 687
Swaps		30	–	1 716 369	–	1 716 369	182 286	1 898 655	–	1 716 271	–	1 716 271	181 907	1 898 178
Options vendues		31	–	54 251	195	54 446	–	54 446	–	62 931	326	63 257	–	63 257
Options achetées		32	–	47 352	23	47 375	–	47 375	–	58 215	40	58 255	–	58 255
		33	37	4 023 637	218	4 023 892	211 704	4 235 596	48	4 118 275	366	4 118 689	210 754	4 329 443
Contrats dérivés de crédit		34	14 258	2 772	–	17 030	2 801	19 831	13 907	1 934	–	15 841	2 890	18 731
Swaps sur défaillance de crédit		35	1 917	297	–	2 214	41	2 255	1 889	329	–	2 218	–	2 218
Protection acquise		36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Protection vendue			16 175	3 069	–	19 244	2 842	22 086	15 796	2 263	–	18 059	2 890	20 949
Autres contrats		37	–	245 454	195 660	441 114	31 019	472 133	–	218 155	191 085	409 240	32 295	441 535
Dérivés d'actions		38	208	117 325	232 110	349 643	–	349 643	174	99 416	188 539	288 129	–	288 129
Contrats de marchandises		39	208	362 779	427 770	790 757	31 019	821 776	174	317 571	379 624	697 369	32 295	729 664
Total		40	21 352 780	5 295 954	1 343 994	27 992 728	2 106 575	30 099 303	20 567 672	5 413 812	1 696 982	27 678 466	2 157 038	29 835 504

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025											
	T3											
Activités de négociation												
Négoiés hors Bourse ¹												
	Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation		Total			
1	–	\$	–	\$	1 048 608	\$	1 048 608	\$	–	\$	1 048 608	\$
2	698 201		24 048		–		722 249		486		722 735	
3	18 143 240		534 407		–		18 677 647		1 848 530		20 526 177	
4	–		139 637		8 361		147 998		92		148 090	
5	–		149 020		9 590		158 610		3		158 613	
6	18 841 441		847 112		1 066 559		20 755 112		1 849 111		22 604 223	
7	–		–		–		–		–		–	
8	14		406 304		–		406 318		28 598		434 916	
9	553		1 830 312		–		1 830 865		5 834		1 836 699	
10	–		1 582 717		–		1 582 717		160 868		1 743 585	
11	–		76 341		259		76 600		–		76 600	
12	–		70 991		18		71 009		–		71 009	
13	567		3 966 665		277		3 967 509		195 300		4 162 809	
14	13 337		2 059		–		15 396		2 745		18 141	
15	1 236		187		–		1 423		–		1 423	
16	14 573		2 246		–		16 819		2 745		19 564	
17	–		192 678		174 064		366 742		33 787		400 529	
18	107		84 806		174 034		258 947		–		258 947	
19	107		277 484		348 098		625 689		33 787		659 476	
20	18 856 688	\$	5 093 507	\$	1 414 934	\$	25 365 129	\$	2 080 943	\$	27 446 072	\$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)			N° de			2026			2026			2026		
À la date du bilan			ligne			T3			T2			T1		
						Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt														
Contrats de garantie de taux d'intérêt			1			47	\$ 188	\$ 38	19	\$ 197	\$ 49	28	\$ 133	\$ 48
Swaps			2			2 285	7 823	864	2 233	7 850	975	2 133	7 877	1 218
Options vendues			3			9	141	23	11	135	21	9	85	18
Options achetées			4			27	163	65	18	139	24	8	68	13
			5			2 368	8 315	990	2 281	8 321	1 069	2 178	8 163	1 297
Contrats de change														
Contrats à terme de gré à gré			6			702	4 530	809	753	4 501	817	980	4 893	892
Swaps			7			2 033	14 680	1 784	2 118	14 359	1 744	2 720	15 223	1 959
Swaps combinés de taux d'intérêt			8			2 404	13 165	1 344	2 182	12 573	1 340	3 380	15 058	1 770
Options vendues			9			47	329	56	15	324	51	24	395	63
Options achetées			10			109	343	61	95	318	68	130	420	90
			11			5 295	33 047	4 054	5 163	32 076	4 020	7 234	35 989	4 774
Autres contrats														
Dérivés de crédit			12			–	54	7	–	70	10	1	83	11
Dérivés d'actions			13			832	14 753	3 502	482	13 014	3 256	656	13 533	3 076
Contrats de marchandises			14			1 311	5 334	1 233	2 139	8 079	1 576	2 538	9 768	1 573
			15			2 143	20 141	4 742	2 621	21 163	4 842	3 195	23 384	4 660
Total des dérivés nets			16			9 806	61 503	9 786	10 065	61 559	9 931	12 607	67 536	10 731
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²			17			11 566	23 360	981	10 635	21 621	890	11 497	22 744	783
Total			18			21 371	\$ 84 863	\$ 10 677	20 600	\$ 83 180	\$ 10 731	24 104	\$ 90 280	\$ 11 514

			2025			2025		
			T4			T3		
			Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux d'intérêt			19	49	\$ 162	28	\$ 146	\$ 36
Swaps			20	2 838	8 962	2 625	8 603	1 034
Options vendues			21	5	147	15	190	29
Options achetées			22	10	151	23	200	30
			23	2 902	9 422	2 691	9 139	1 129
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			24	1 064	5 180	1 257	5 418	997
Swaps			25	2 802	16 099	3 581	17 437	2 471
Swaps combinés de taux d'intérêt			26	3 358	15 195	3 660	15 994	1 714
Options vendues			27	34	334	52	357	72
Options achetées			28	43	279	52	301	68
			29	7 301	37 087	8 602	39 507	5 322
Autres contrats								
Dérivés de crédit			30	–	192	1	303	42
Dérivés d'actions			31	729	12 531	765	13 395	3 141
Contrats de marchandises			32	746	4 777	737	6 322	1 078
			33	1 475	17 500	1 503	20 020	4 261
Total des dérivés nets			34	11 678	64 009	12 796	68 666	10 712
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²			35	11 772	24 449	10 401	19 660	674
Total			36	23 450	\$ 88 458	\$ 11 367	\$ 88 326	\$ 11 386

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)

(en millions de dollars)		N° de	2026	2026	2026	2025	2025
À la date du bilan		ligne	T3	T2	T1	T4	T3
			Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC
K réduite	1		219 \$	226 \$	236 \$	199 \$	204 \$
K couverte	2		144	147	140	112	96
Total (K réduite x 25 % + K couverte x 75 %)	3		163 \$	167 \$	164 \$	134 \$	123 \$

Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)

(en millions de dollars)		N° de	2026	2026	2026	2025	2025
À la date du bilan		ligne	T3	T2	T1	T4	T3
			Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres
			Nombre de contreparties	Nombre de contreparties	Nombre de contreparties	Nombre de contreparties	Nombre de contreparties
Risque de taux d'intérêt	1		47 \$	43 \$	42 \$	50 \$	58 \$
Risque de change	2		74	82	93	85	93
Risque d'écart de taux de référence	3		-	-	-	-	-
Risque actions	4		-	-	-	-	-
Risque sur marchandises	5		-	-	-	-	-
Risque d'écart de taux de contrepartie	6		137	140	156	147	170
Total (somme des lignes 1 à 6)	7		258 \$	265 \$	291 \$	282 \$	321 \$

États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)

(en millions de dollars)		N° de	2026	2026	2026	2025	2025
À la date du bilan		ligne	T3	T2	T1	T4	T3
			APR	APR	APR	APR	APR
Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin du trimestre précédent	1		5 397 \$	5 687 \$	5 194 \$	5 546 \$	6 301 \$
Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin de la période de présentation	2		5 261	5 397	5 687	5 194	5 546

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

2026 T3									
Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
Classiques	Dont les transactions STC ¹	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
45 966	\$ 42 531	\$ –	\$ 25 382	\$ 23 483	\$ –	\$ 71 348	\$		
15 964	15 964	–	865	–	–	16 829			
8 538	7 511	–	5 489	5 023	–	14 027			
21 464	19 056	–	19 028	18 460	–	40 492			
–	–	–	–	–	–	–			
19 571	16 467	14 532	39 228	959	–	73 331			
1 796	–	14 532	19 894	–	–	36 222			
–	–	–	14 011	–	–	14 011			
17 775	16 467	–	5 323	959	–	23 098			
–	–	–	–	–	–	–			
–	–	–	–	–	–	–			
2026 T2									
Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
Classiques	Dont les transactions STC ¹	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
41 320	\$ 38 476	\$ –	\$ 24 251	\$ 22 901	\$ –	\$ 65 571	\$		
13 953	13 953	–	681	–	–	14 634			
7 151	6 596	–	5 301	4 892	–	12 452			
20 216	17 927	–	18 269	18 009	–	38 485			
–	–	–	–	–	–	–			
17 773	16 325	14 911	36 462	972	–	69 146			
–	–	14 911	17 801	–	–	32 712			
–	–	–	13 734	–	–	13 734			
17 773	16 325	–	4 927	972	–	22 700			
–	–	–	–	–	–	–			
–	–	–	–	–	–	–			
2026 T1									
Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
40 864	\$ 38 521	\$ –	\$ 22 013	\$ 21 342	\$ –	\$ 62 877	\$		
14 225	14 225	–	–	–	–	14 225			
7 043	6 443	–	5 058	4 649	–	12 101			
19 596	17 853	–	16 955	16 693	–	36 551			
–	–	–	–	–	–	–			
16 748	15 724	15 072	34 820	1 402	–	66 640			
–	–	15 072	16 674	272	–	31 746			
–	–	–	13 342	–	–	13 342			
16 748	15 724	–	4 804	1 130	–	21 552			
–	–	–	–	–	–	–			
–	–	–	–	–	–	–			

¹ Simples, transparentes et comparables (STC).

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2025 T4									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	39 756	\$ 37 769	\$ –	\$ 21 766	\$ 20 833	\$ –	\$ 61 522	\$ –	\$ –	\$ –
Prêts hypothécaires résidentiels	2	13 992	13 992	–	–	–	–	13 992	–	–	–
Cartes de crédit	3	6 913	6 481	–	5 038	4 612	–	11 951	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	18 851	17 296	–	16 728	16 221	–	35 579	–	–	–
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 746	15 665	9 527	34 239	1 218	–	60 512	–	–	–
Prêts aux entreprises	7	–	–	9 527	16 988	281	–	26 515	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	13 312	–	–	13 312	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	9	16 746	15 665	–	3 939	937	–	20 685	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		2025 T3									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur				
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	39 986	\$ 38 963	\$ –	\$ 18 582	\$ 17 951	\$ –	\$ 58 568	\$ –	\$ –	\$ –
Prêts hypothécaires résidentiels	13	14 085	14 085	–	–	–	–	14 085	–	–	–
Cartes de crédit	14	6 807	6 544	–	4 777	4 360	–	11 584	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	19 094	18 334	–	13 805	13 591	–	32 899	–	–	–
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	17 331	15 969	10 273	34 197	1 443	–	61 801	–	–	–
Prêts aux entreprises	18	–	–	10 273	16 918	435	–	27 191	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	14 202	–	–	14 202	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	20	17 331	15 969	–	3 077	1 008	–	20 408	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

2026 T3													
Banque agissant comme émetteur/mandataire								Banque agissant comme investisseur					
Classiques		Dont les transactions STC		Synthétiques		Classiques		Dont les transactions STC		Synthétiques		Total	
-	\$	-	\$	-	\$	453	\$	-	\$	-	\$	453	\$
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		440		-		-		440	
-		-		-		13		-		-		13	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
2026 T2													
Banque agissant comme émetteur/mandataire								Banque agissant comme investisseur					
Classiques		Dont les transactions STC		Synthétiques		Classiques		Dont les transactions STC		Synthétiques		Total	
-	\$	-	\$	-	\$	393	\$	-	\$	-	\$	393	\$
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		234		-		-		234	
-		-		-		159		-		-		159	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		135		-		-		135	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		135		-		-		135	
-		-		-		-		-		-		-	
2026 T1													
Banque agissant comme émetteur/mandataire								Banque agissant comme investisseur					
Classiques		Dont les transactions STC		Synthétiques		Classiques		Dont les transactions STC		Synthétiques		Total	
-	\$	-	\$	-	\$	372	\$	-	\$	-	\$	372	\$
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		14		-		-		14	
-		-		-		358		-		-		358	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		86		-		-		86	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		-		-		-		-	
-		-		-		86		-		-		86	
-		-		-		-		-		-		-	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
 Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

2025											
T4											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	87	\$	–	\$	–	87
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		6		–		–	6
–		–		–		81		–		–	81
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		63		–		–	63
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		24		–		–	24
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		39		–		–	39
–		–		–		–		–		–	–

2025

T3

Services bancaires de détail (total) – dont :
Prêts hypothécaires résidentiels
Cartes de crédit
Autres expositions sur la clientèle de détail
Retitrisations
 Services bancaires de gros (total) – dont :
Prêts aux entreprises
Prêts hypothécaires commerciaux
Contrats de location et montants à recevoir
Autres expositions sur la clientèle de gros
Retitrisations

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

2025											
T3											
Banque agissant comme émetteur/mandataire						Banque agissant comme investisseur					
Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques			Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques		Total
–	\$	–	\$	–	\$	308	\$	–	\$	–	308
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		9		–		–	9
–		–		–		299		–		–	299
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		144		–		–	144
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		52		–		–	52
–		–		–		–		–		–	–
–		–		–		92		–		–	92
–		–		–		–		–		–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars)				N° de		2026																			
À la date du bilan				ligne		T3																			
						Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
						Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																									
Titrisation classique																									
dont la titrisation																									
dont le produit sous-jacent est de détail																									
dont les transactions STC																									
dont le produit sous-jacent est de gros																									
dont les transactions STC																									
dont la titrisation																									
Titrisation synthétique																									
dont la titrisation																									
dont le produit sous-jacent est de détail																									
dont le produit sous-jacent est de gros																									
dont la retitrisation																									
Total																									
						2026																			
						T2																			
						Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
						Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																									
Titrisation classique																									
dont la titrisation																									
dont le produit sous-jacent est de détail																									
dont les transactions STC																									
dont le produit sous-jacent est de gros																									
dont les transactions STC																									
dont la titrisation																									
Titrisation synthétique																									
dont la titrisation																									
dont le produit sous-jacent est de détail																									
dont le produit sous-jacent est de gros																									
dont la retitrisation																									
Total																									
						2026																			
						T1																			
						Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
						Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																									
Titrisation classique																									
dont la titrisation																									
dont le produit sous-jacent est de détail																									
dont les transactions STC																									
dont le produit sous-jacent est de gros																									
dont les transactions STC																									
dont la titrisation																									
Titrisation synthétique																									
dont la titrisation																									
dont le produit sous-jacent est de détail																									
dont le produit sous-jacent est de gros																									
dont la retitrisation																									
Total																									

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars)			N° de ligne	2025																
À la date du bilan				T4																
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique			1	54 905	\$ 933	\$ 508	\$ 149	\$ 7	\$ 5 278	\$ 50 357	\$ 860	\$ 7	\$ 1 639	\$ 6 075	\$ 85	\$ 86	\$ 131	\$ 480	\$ 7	\$ 7
dont la titrisation			2	54 905	933	508	149	7	5 278	50 357	860	7	1 639	6 075	85	86	131	480	7	7
dont le produit sous-jacent est de détail			3	38 471	892	279	107	7	5 278	34 471	–	7	1 639	4 135	–	86	131	325	–	7
dont les transactions STC			4	36 950	548	246	25	–	5 278	32 491	–	–	1 639	3 638	–	–	131	285	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			5	16 434	41	229	42	–	–	15 886	860	–	–	1 940	85	–	–	155	7	–
dont les transactions STC			6	15 414	41	210	–	–	–	14 805	860	–	–	1 687	85	–	–	135	7	–
dont la titrisation			7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique			8	9 527	–	–	–	–	9 527	–	–	–	1 429	–	–	–	114	–	–	–
dont la titrisation			9	9 527	–	–	–	–	9 527	–	–	–	1 429	–	–	–	114	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail			10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			11	9 527	–	–	–	–	9 527	–	–	–	1 429	–	–	–	114	–	–	–
dont la retitrisation			12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			13	64 432	\$ 933	\$ 508	\$ 149	\$ 7	\$ 14 805	\$ 50 357	\$ 860	\$ 7	\$ 3 068	\$ 6 075	\$ 85	\$ 86	\$ 245	\$ 480	\$ 7	\$ 7
				2025																
				T3																
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions																				
Titrisation classique			14	55 792	\$ 817	\$ 554	\$ 149	\$ 5	\$ 5 278	\$ 51 077	\$ 957	\$ 5	\$ 750	\$ 6 109	\$ 96	\$ 61	\$ 60	\$ 483	\$ 8	\$ 5
dont la titrisation			15	55 792	817	554	149	5	5 278	51 077	957	5	750	6 109	96	61	60	483	8	5
dont le produit sous-jacent est de détail			16	38 806	787	304	84	5	5 278	34 703	–	5	750	4 066	–	61	60	320	–	5
dont les transactions STC			17	38 109	555	279	20	–	5 278	33 685	–	–	750	3 757	–	–	60	295	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			18	16 986	30	250	65	–	–	16 374	957	–	–	2 043	96	–	–	163	8	–
dont les transactions STC			19	15 719	30	220	–	–	–	15 012	957	–	–	1 708	96	–	–	137	8	–
dont la titrisation			20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique			21	10 273	–	–	–	–	10 273	–	–	–	1 541	–	–	–	123	–	–	–
dont la titrisation			22	10 273	–	–	–	–	10 273	–	–	–	1 541	–	–	–	123	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail			23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros			24	10 273	–	–	–	–	10 273	–	–	–	1 541	–	–	–	123	–	–	–
dont la retitrisation			25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			26	66 065	\$ 817	\$ 554	\$ 149	\$ 5	\$ 15 551	\$ 51 077	\$ 957	\$ 5	\$ 2 291	\$ 6 109	\$ 96	\$ 61	\$ 183	\$ 483	\$ 8	\$ 5

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹[illegible]

La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars)		N° de ligne		2025																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
À la date du bilan				T4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
				Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
				Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Total des expositions																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Titrisation classique				1	56 005	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	461	\$	8 483	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3										2026 T2																
			PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵		PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵				
Expositions de détail																													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées			1	0,36	%	0,30	%	24,95	%	2,02	%	97,44	%	96,52	%	0,36	%	0,30	%	25,07	%	1,70	%	97,56	%	96,47	%		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁶			2	0,29		0,22		s. o.		s. o.		98,27		97,47		0,30		0,21		s. o.		s. o.		98,37		97,56			
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles			3	2,27		2,27		90,59		85,04		94,34		90,69		2,26		2,34		90,50		85,09		95,66		92,10			
Autres expositions aux produits de détail			4	2,94		2,53		58,38		50,88		99,58		96,77		3,01		2,51		57,59		50,82		99,45		96,70			
Expositions autres que de détail			5	1,54		0,75		43,77		18,24		62,11		46,32		1,58		0,76		47,98		23,57		60,40		52,94			
			2026 T1										2025 T4																
			PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵		PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵				
Expositions de détail																													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées			6	0,32	%	0,29	%	24,72	%	1,90	%	97,62	%	96,51	%	0,30	%	0,29	%	23,94	%	2,32	%	97,71	%	96,97	%		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁶			7	0,31		0,22		s. o.		s. o.		98,02		96,99		0,29		0,23		s. o.		s. o.		98,36		97,50			
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles			8	2,31		2,34		90,46		85,62		96,19		92,45		2,12		2,40		90,27		85,07		96,65		92,63			
Autres expositions aux produits de détail			9	2,90		2,42		55,75		46,84		99,54		96,80		2,80		2,45		51,76		43,94		99,43		96,85			
Expositions autres que de détail			10	1,59		0,76		48,68		26,72		60,75		52,03		1,57		0,80		47,62		26,86		63,98		64,39			
			2025 T3																										
			PD moyenne estimée ^{1, 2}		Taux de défaillance réel ²		PCD moyenne estimée ³		PCD réelle ⁴		ECD moyenne estimée		ECD réelle ⁵																
Expositions de détail																													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées			11	0,30	%	0,28	%	23,30	%	2,14	%	97,96	%	97,27	%														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁶			12	0,29		0,22		s. o.		s. o.		98,59		97,76															
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles			13	2,16		2,45		90,25		84,14		95,99		92,77															
Autres expositions aux produits de détail			14	2,75		2,47		51,97		43,67		99,39		96,70															
Expositions autres que de détail			15	1,55		0,82		46,59		28,65		62,70		60,91															

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.
² La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.
³ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.
⁴ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.
⁵ Représente les défaillances réelles au cours des 12 derniers mois.
⁶ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Risque de marché selon l'approche standard (RM1)

(en millions de dollars) À la date du bilan						
N° de ligne		2026 T3	2026 T2	2026 T1	2025 T4	2025 T3
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	367 \$	249 \$	237 \$	181 \$	217 \$
2	Risque actions	271	270	226	225	215
3	Risque sur marchandises	171	200	239	51	104
4	Risque de change	107	68	54	35	30
5	Risque d'écart de taux – Hors titrisation	582	595	677	708	703
6	Risque d'écart de taux – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	31	18	18	7	15
7	Risque d'écart de taux – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
8	Risque lié aux crypto-actifs (groupe 2a)	10	9	10	–	–
9	Risque de défaillance – Hors titrisation	294	294	353	333	347
10	Risque de défaillance – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	12	13	10	7	10
11	Risque de défaillance – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
12	Majoration pour risque résiduel	97	91	92	85	87
13	Total	1 942 \$	1 807 \$	1 916 \$	1 632 \$	1 728 \$

Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BIS1 qui utilisent l'approche globale (CAE1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2026 T3						
			Risque de crédit		Risque de marché				
			Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	Déduction de fonds propres
Groupe 1a		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$		
Groupe 1b		2	–	–	–	–	–		
Groupe 2a		3			2	46	23	10	–
Dont : bitcoins		3.i			2	45	22	4	–
Dont : autres cryptomonnaies		3.ii			–	1	1	6	–
Groupe 2b		4				–	–		1
Dont : cryptomonnaies		4.i			–	–	–		1
Total		5	– \$	– \$	2 \$	46 \$	23 \$	10 \$	1 \$
			2026 T2						
			Risque de crédit		Risque de marché				
			Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	Déduction de fonds propres
Groupe 1a		6	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$		
Groupe 1b		7	–	–	–	–	–		
Groupe 2a		8			4	22	23	9	–
Dont : bitcoins		8.i			4	22	23	3	–
Dont : autres cryptomonnaies		8.ii			–	–	–	6	–
Groupe 2b		9				–	–		5
Dont : cryptomonnaies		9.i			–	–	–		5
Total		10	– \$	– \$	4 \$	22 \$	23 \$	9 \$	5 \$

Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs (CAE2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Actifs
Dérivés
Total des actifs
Passifs
Dérivés
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension
Total des passifs

N° de	2026
ligne	T3

	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation réglementaire	Approche globale				Approche simplifiée
			Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b	
1	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2	-	-	-	-	-	-	-
3							
4	-	-	-	-	-	-	-
5	41	41	-	-	41	-	-
6	41 \$	41 \$	- \$	- \$	41 \$	- \$	- \$

2026
T2

Actifs
Dérivés
Total des actifs
Passifs
Dérivés
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension
Total des passifs

	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables dans le périmètre de consolidation réglementaire	Approche globale				Approche simplifiée
			Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b	
7	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
8	-	-	-	-	-	-	-
9							
10	-	-	-	-	-	-	-
11	53	53	-	-	53	-	-
12	53 \$	53 \$	- \$	- \$	53 \$	- \$	- \$

Actifs pondérés en fonction des risques (APR) Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques Pour le risque de crédit Approche standard (AS) Approche fondée sur les notations internes avancée (approche A-NI) Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche F-NI)) Pour le risque opérationnel Approche standard visant le risque opérationnel Pour le risque de marché Approche standard Approche des modèles internes (AMI) Terminologie du risque de crédit Expositions brutes au risque de crédit Catégories de contreparties / catégories d'expositions : Expositions aux produits de détail Expositions garanties par l'immobilier résidentiel Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles Autres expositions aux produits de détail Expositions aux produits autres que de détail Entreprises Emprunteurs souverains Banques Catégories d'expositions : Montant utilisé Montant non utilisé (engagement) Transactions assimilables aux pensions Dérivés négociés hors Bourse Divers – hors bilan Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI : Probabilité de défaillance (PD) Exposition en cas de défaillance (ECD) Perte en cas de défaillance (PCD) Rajustement de la valeur du crédit (RVC) Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio de fonds propres CET1 Rendement des actifs pondérés en fonction des risques Ratio de liquidité à court terme (LCR) Réserve de fonds propres anticyclique	• Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. • Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement). • L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5. • Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin d'établir la somme arithmétique de l'exigence de fonds propres en vertu de la méthode des sensibilités (y compris le risque delta, vega et de courbure), l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaillance et la majoration pour risque résiduel. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit. • Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. • Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers. • Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde. • Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises. • Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles. • Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public. • Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières. • Le montant des fonds avancés à un emprunteur. • La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement). • Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières. • Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses. • Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie). • La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance. • Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. • Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés et à des cessions temporaires de titres. Cette exigence oblige les banques à tenir compte, aux fins des fonds propres, des variations possibles des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché qui influencent les prix des transactions sur dérivés et des cessions temporaires de titres. • Les fonds propres CET1 représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres CET1 comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement. • Le ratio de fonds propres CET1 constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres CET1 divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. • Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques. • Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours. • La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.
---	---

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AMI	Approche des modèles internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	MMI	Méthode des modèles internes
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	négl.	Négligeable
AS	Approche standard	NE	Notations externes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NI	Notations internes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	PCD	Perte en cas de défaillance
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	RVC	Rajustement de la valeur du crédit
CC admissible	Contrepartie centrale admissible	s. o.	Sans objet
CSF	Conseil de stabilité financière	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
ECD	Exposition en cas de défaillance	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
EI	Évaluations internes	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	STC	Simple, transparentes et comparables
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	VaR	Valeur à risque